

Rapport d'activités

→ Année 2014

Communauté d'Agglomération Salon Etang de Berre Durance

LE PRESENT RAPPORT D'ACTIVITES A POUR VOCATION DE PRESENTER PAR DOMAINE D'ACTIVITES LES ACTIONS MISES EN PLACE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU COURS DE L'EXERCICE 2014. VOUS TROUVEREZ DANS LES PAGES SUIVANTES LES INDICATIONS SUR :

- Les Finances	Page 4
- Les Ressources Humaines	Page 16
- La Maitrise d'ouvrage et les moyens généraux	Page 19
- La Communication, la Documentation, les Archives l'Animation culturelle et sportive	Page 23
- Le Développement Economique	Page 28
- Les Transports	Page 43
- Les Pôles d'Echanges Multimodaux	Page 49
- L'Aménagement du territoire	Page 51
- La Piscine intercommunale Claude Jouve	Page 62
- L'Enfance Jeunesse	Page 68

Les rapports d'activités des services collecte et gestion des déchets ainsi que eau et assainissement ont fait l'objet d'un tirage à part.

PRESENTATION DU TERRITOIRE

 **143 218 habitants - 514 KM²**

 **65 Conseillers Communautaires dont :**

- 1 Président
 - 14 Vice-Présidents
-

 **6 grands domaines d'actions :**

- L'économie
- L'eau
- L'assainissement
- Les ordures ménagères (collecte et traitement)
- Les transports urbains et scolaires
- L'aménagement du territoire

 **Des compétences optionnelles :**

- Protection des espaces naturels et sensibles (PIDAF)
- Surveillance de la qualité de l'air
- Actions en direction des jeunes sur le territoire

 **La gestion d'équipements d'intérêt communautaire :**

- La Piscine Claude Jouve à Berre l'Etang
 - Le Centre de Loisirs « Les Tout Chatou » à Vernègues
 - Le centre de vacances des Cytises à Seyne les Alpes
-

Service Finances

→ Année 2014

1/ LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES – L'AIDE AU FONCTIONNEMENT ET LE PACTE FINANCIER

Pour 2014, il a été proposé aux Elus de répartir une enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire de 10.000.000 d'euros contre 5.000.000 d'euros en 2013.

Les critères appliqués sont ceux utilisés par la DGCL pour la répartition de la DGF 2014. La DSC 2014 pour chaque commune est synthétisée dans le tableau suivant

Montants	DSC Population	DSC Pot. Fiscal	DSC Charges	DSC Totale
ALLEINS	28 423,49 €	88 911,34 €	45 388,95 €	162 723,77 €
AURONS	5 131,88 €	17 628,82 €	34 570,56 €	57 331,25 €
BARBEN	6 920,60 €	21 801,89 €	8 587,00 €	37 309,49 €
BERRE-LETANG	196 512,59 €	115 108,75 €	560 015,79 €	871 637,13 €
CHARLEVAL	29 813,06 €	85 334,74 €	51 053,53 €	166 201,33 €
EYGUIERES	89 036,65 €	242 893,70 €	156 483,74 €	488 414,09 €
FARE-LES-OLIVIERS	96 948,98 €	241 573,98 €	129 505,63 €	468 028,59 €
LAMANON	21 058,62 €	40 069,59 €	29 954,34 €	91 082,55 €
LANCON-PROVENCE	114 313,54 €	290 619,78 €	193 439,43 €	598 372,76 €
MALLEMORT	96 102,44 €	194 078,52 €	172 660,87 €	462 841,83 €
PELISSANNE	134 373,45 €	378 190,14 €	185 620,17 €	698 183,76 €
ROGNAC	164 087,03 €	224 857,30 €	296 472,74 €	685 417,06 €
SAINT-CHAMAS	105 642,56 €	266 272,18 €	196 845,07 €	568 759,81 €
SALON-DE-PROVENCE	689 971,65 €	1 254 857,70 €	1 445 814,74 €	3 390 644,10 €
SENAS	87 690,36 €	206 960,03 €	255 673,05 €	550 323,43 €
VELAUX	117 489,96 €	275 575,35 €	205 951,34 €	599 016,64 €
VERNEGUES	16 483,16 €	55 266,19 €	31 963,06 €	103 712,41 €
TOTAL	2 000 000,00 €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	10 000 000,00 €
POIDS DES ENVELOPPES	20%	40%	40%	100%

2/ LE PRODUIT DE LA FISCALITE

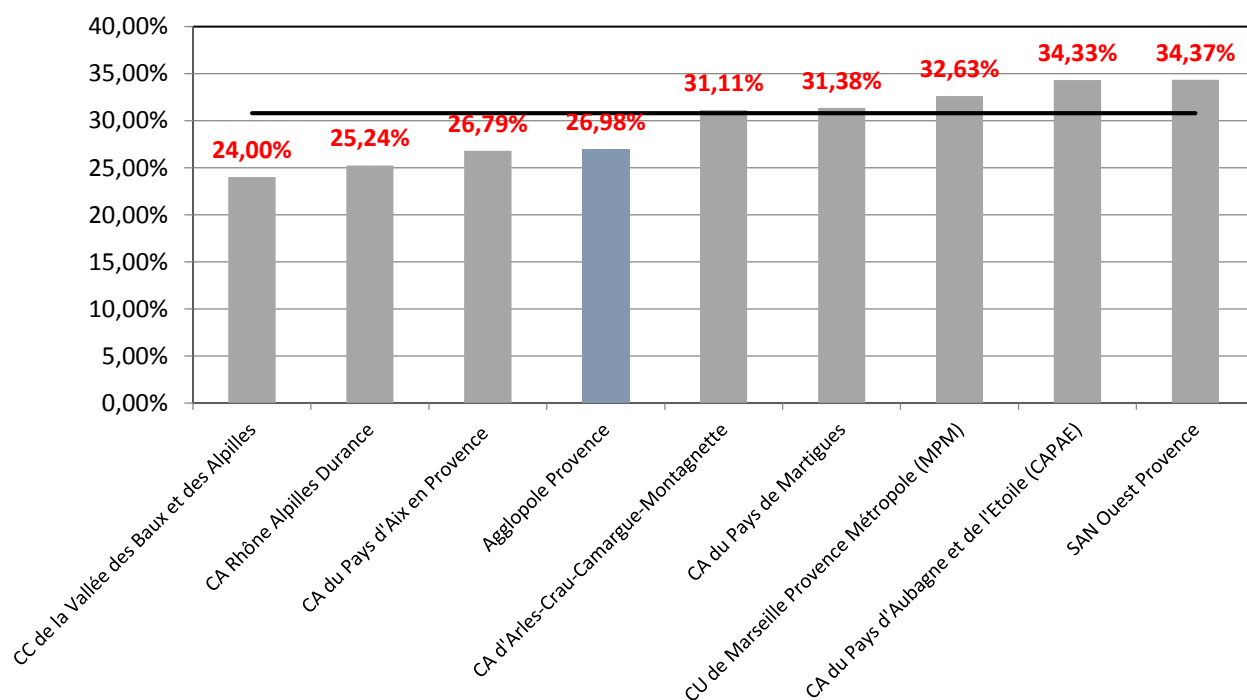
En 2014 les taux des impôts n'ont pas été augmentés. Comparativement aux autres intercommunalités des Bouches du Rhône, la pression fiscale à AgglopoLe Provence reste très modérée et nettement inférieure à celle de la Communauté Urbaine de Marseille.

<u>Taux d'imposition 2014</u>	Cotisation foncière des entreprises*	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères*
CA Rhône Alpilles Durance	25,24%	9,98%	0,00%	2,15%	9,67%
SAN Ouest Provence	34,37%	8,75%	0,04%	2,55%	7,00%
CA Salon Etang de Berre Durance (Agglopoie Provence)	26,98%	10,13%	0,00%	2,11%	10,00%
CA du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (CAPAE)	34,33%	10,04%	0,00%	3,48%	10,00%
CA du Pays d'Aix en Provence (CAPA)	26,79%	9,97%	0,00%	1,81%	9,27%
CC de la Vallée des Baux et des Alpilles (CC VBA)	24,00%	9,97%	0,00%	2,13%	0,00%
CU de Marseille Provence Métropole (MPM)	32,63%	13,34%	3,88%	3,71%	16,42%
CA du Pays de Martigues	31,38%	10,10%	0,00%	1,51%	0,00%
CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette	31,11%	10,22%	0,00%	2,62%	0,00%
Moyenne pondérée	30,81%	11,65%		2,43%	
<i>* ou moyenne pondérée si zonage ou en cours d'harmonisation</i>					

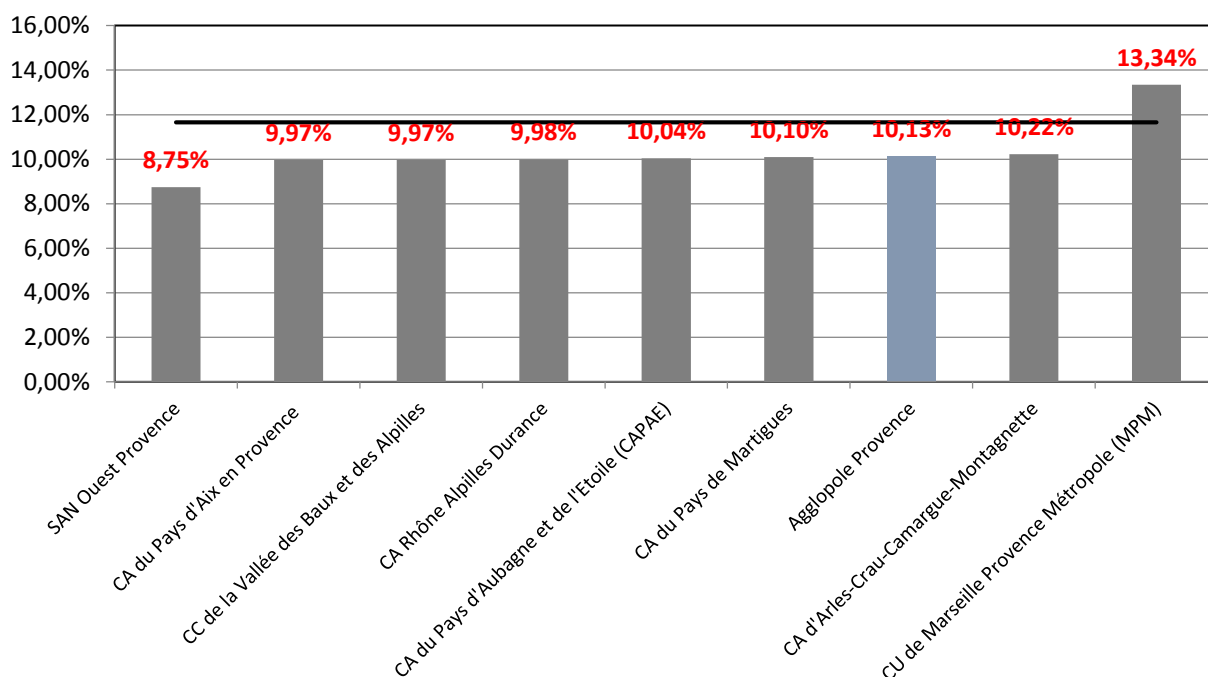
<u>Bases nettes 2014</u>	Cotisation foncière des entreprises	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
CA Rhône Alpilles Durance	20 079 263	74 322 201	0	3 368 055	58 740 933
SAN Ouest Provence	135 935 228	90 105 624	171 800 977	981 551	92 880 976
CA Salon Etang de Berre Durance (Agglopoie Provence)	62 795 578	166 530 439	0	2 490 808	139 969 258
CA du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (CAPAE)	36 275 575	130 461 205	0	630 149	111 386 732
CA du Pays d'Aix en Provence (CAPA)	196 808 539	504 438 991	0	4 522 330	471 069 633
CC de la Vallée des Baux et des Alpilles (CC VBA)	9 011 155	53 762 258	0	1 873 306	0
CU de Marseille Provence Métropole (MPM)	278 964 964	1 222 854 353	1 110 676 089	3 632 681	1 121 251 175
CA du Pays de Martigues	42 187 216	79 418 290	0	497 585	0
CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette	38 028 288	109 668 060	0	4 666 979	0
TOTAL bases nettes	820 085 806	2 431 561 421	1 282 477 066	22 663 444	1 995 298 707

<u>Produit fiscal 2014</u>	Cotisation foncière des entreprises	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
CA Rhône Alpilles Durance	5 067 450	7 417 265	0	72 071	5 679 101
SAN Ouest Provence	46 720 662	7 884 332	72 148	24 746	6 501 667
CA Salon Etang de Berre Durance (Agglopoie Provence)	16 943 719	16 869 320	0	51 642	13 996 929
CA du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (CAPAE)	12 454 550	13 098 293	0	21 200	11 138 674
CA du Pays d'Aix en Provence (CAPA)	53 228 809	50 293 262	0	78 922	43 672 193
CC de la Vallée des Baux et des Alpilles (CC VBA)	2 162 333	5 360 049	0	39 362	0
CU de Marseille Provence Métropole (MPM)	91 021 408	163 130 024	43 094 621	134 043	184 067 212
CA du Pays de Martigues	13 238 196	8 021 356	0	7 276	0
CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette	11 829 156	11 207 963	0	121 878	0
TOTAL produit fiscal	252 666 283	283 281 864	43 166 769	551 140	265 055 776

Taux d'imposition CFE intercommunal 2014



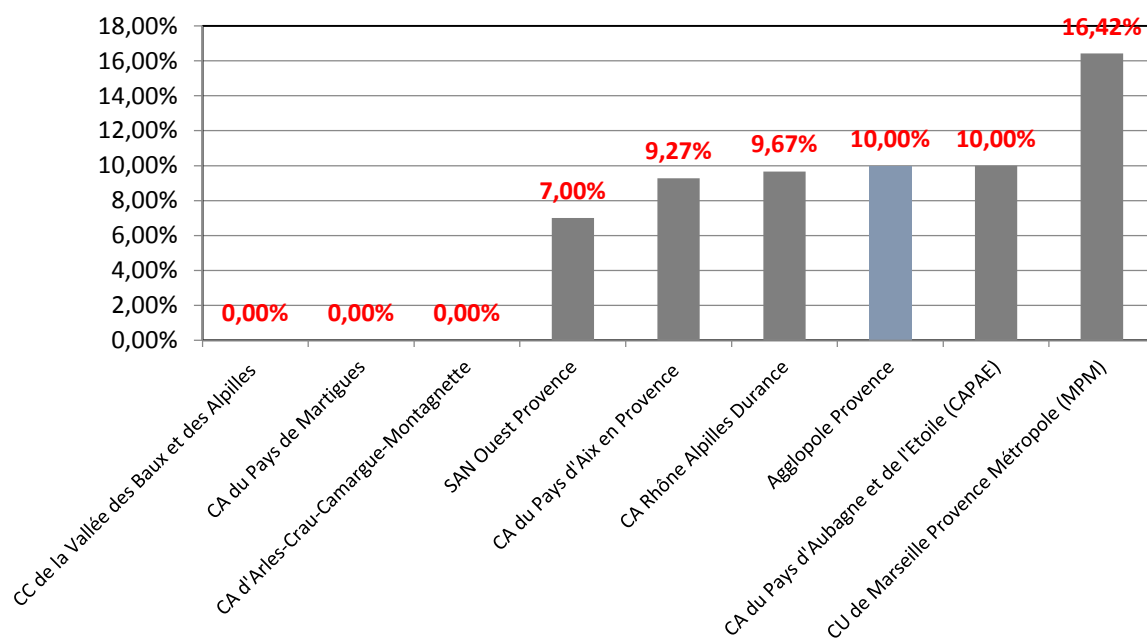
Taux d'imposition TH intercommunal 2014



3/ LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

En 2005 le taux de la TEOM a été harmonisé sur l'ensemble du territoire et porté à 10 %. Ce taux qui se situe dans la moyenne des intercommunalités des Bouches du Rhône (hors Communauté Urbaine de Marseille) est, depuis, resté inchangé. Le produit de la TEOM assure le financement de l'intégralité du coût du service.

Taux d'imposition TEOM intercommunal 2014



4/ L'ENDETTEMENT

A ce jour l'encours de la dette, tous budgets confondus, s'élève à 20 106 977,02 €.

L'endettement par habitant s'élève à fin 2014, à 140,49 €, l'un des plus bas des intercommunalités des Bouches du Rhône.

En 2014, AgglopoLe Provence a un emprunt de 425 000 € sur le budget annexe de l'eau et un de 1 877 000 € sur le budget annexe assainissement. Par ailleurs, durant 2014, d'autres emprunts ont été contractualisés ; ils participent au report des recettes d'investissement de la façon suivante :

- Transports (PEM) : 5 303 876 €
- Eau potable : 400 000 €
- Assainissement : 813 000 €

5/ LE FPIC

Depuis 2012, AgglopoLe Provence prend à sa charge l'ensemble de la contribution au FPIC (application du régime dérogatoire).

Montants en k€	2012	2013	2014	2015
Contribution FPIC	-263	-652	-1 123	-1 694
Attribution FPIC	0	0	0	0
Bilan FPIC pour le territoire	-263	-652	-1 123	-1 694

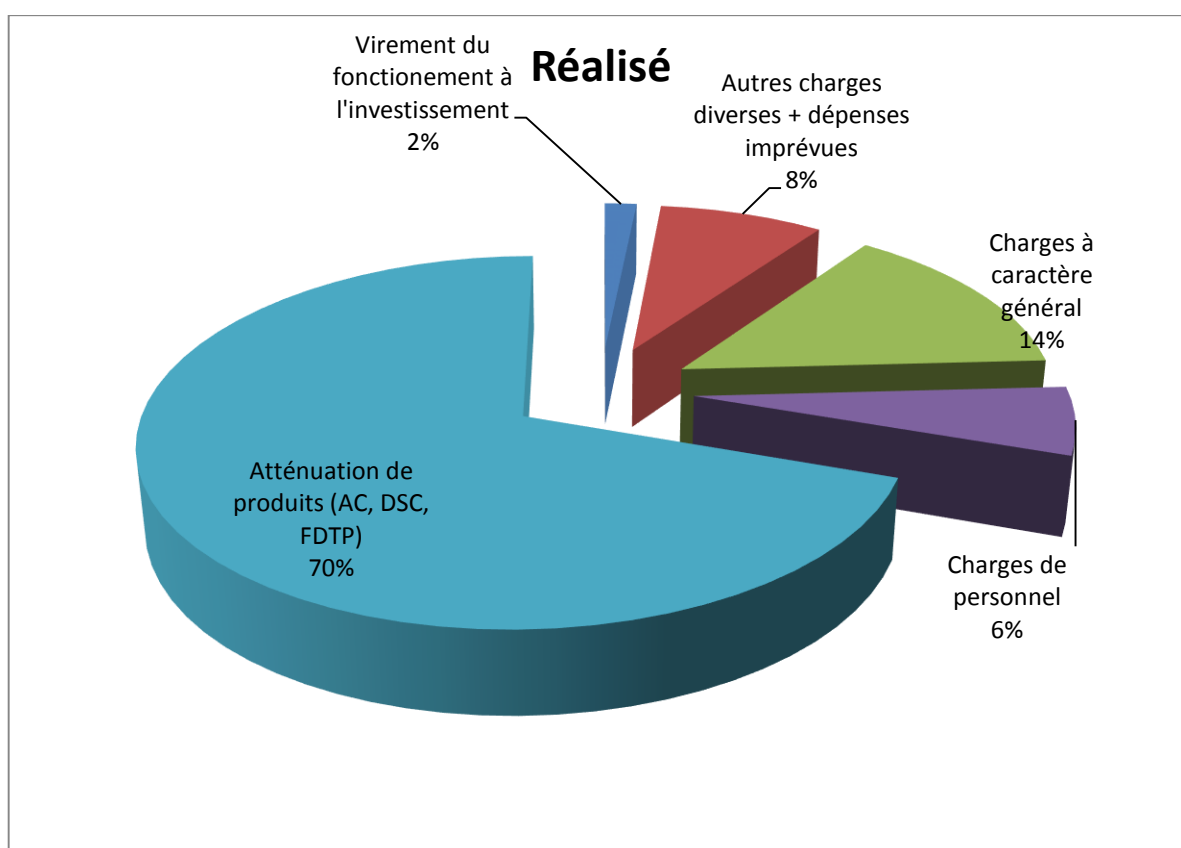
6/ LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 EN QUELQUES CHIFFRES

 Rappel du budget prévisionnel 2014

Fonctionnement en €	Investissement en €
130 142 822	11 631 752

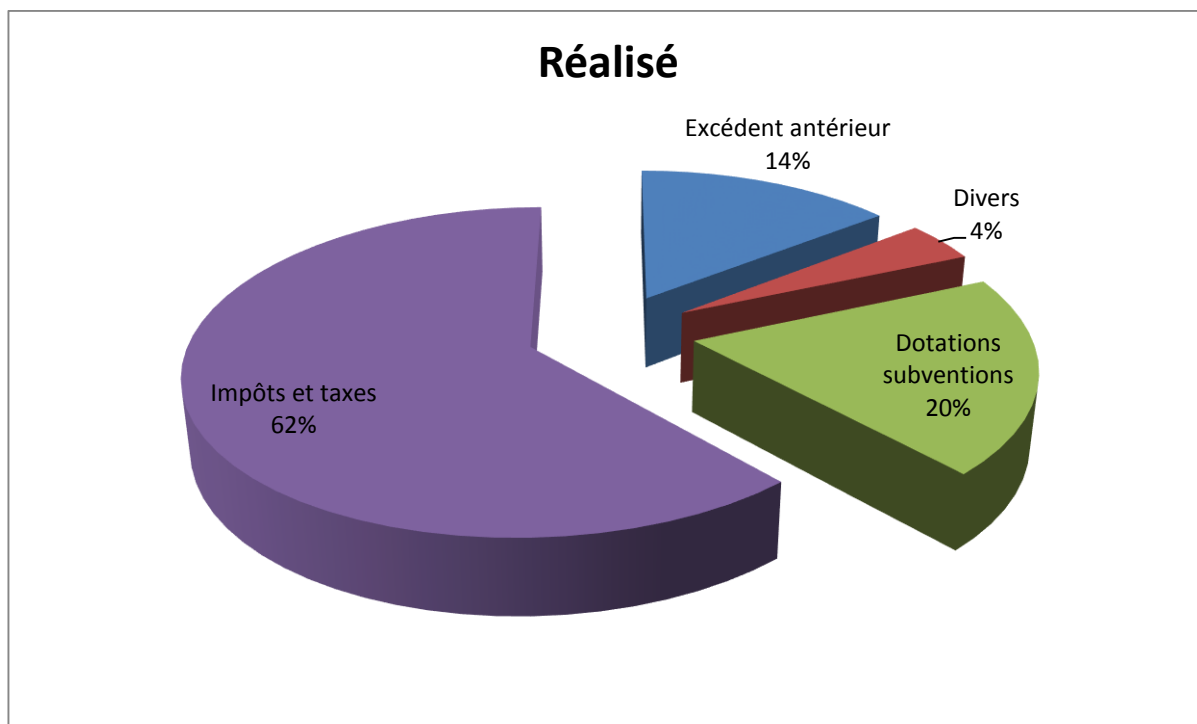
 Budget 2014 / Dépenses de fonctionnement

	Prévu	Réalisé
Virement du fonctionnement à l'investissement	1 898 000,00	1 896 676,34
Autres charges diverses + dépenses imprévues	18 863 070,00	9 779 737,44
Charges à caractère général	19 439 512,04	16 883 150,79
Charges de personnel	7 434 880,00	7 160 450,36
Atténuation de produits (AC, DSC, FDTP)	82 507 360,00	82 486 829,00



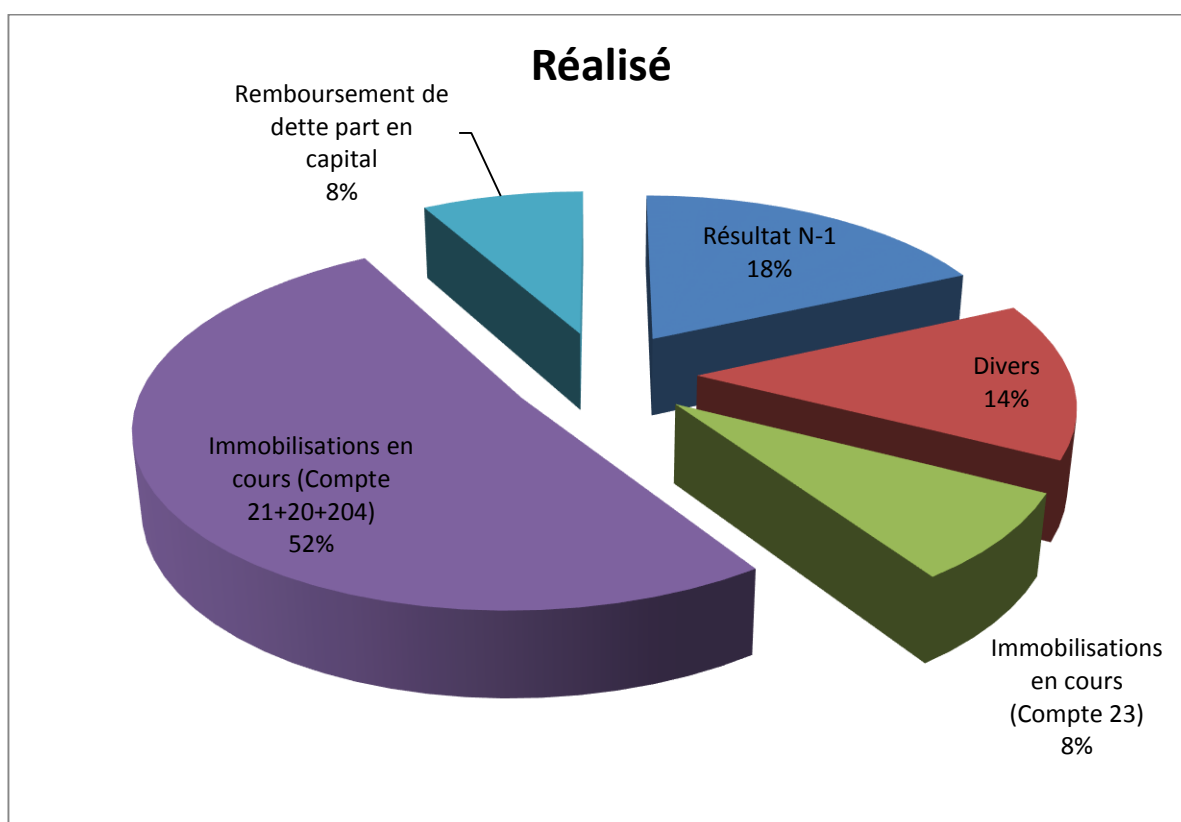
 Budget 2014 / Recettes de fonctionnement

	Prévu	Réalisé
Excédent antérieur	19 052 363,50	19 052 363,50
Divers	4 313 476,54	5 384 712,18
Dotations subventions	25 788 962,00	25 984 444,27
Impôts et taxes	80 988 020,00	81 439 877,35

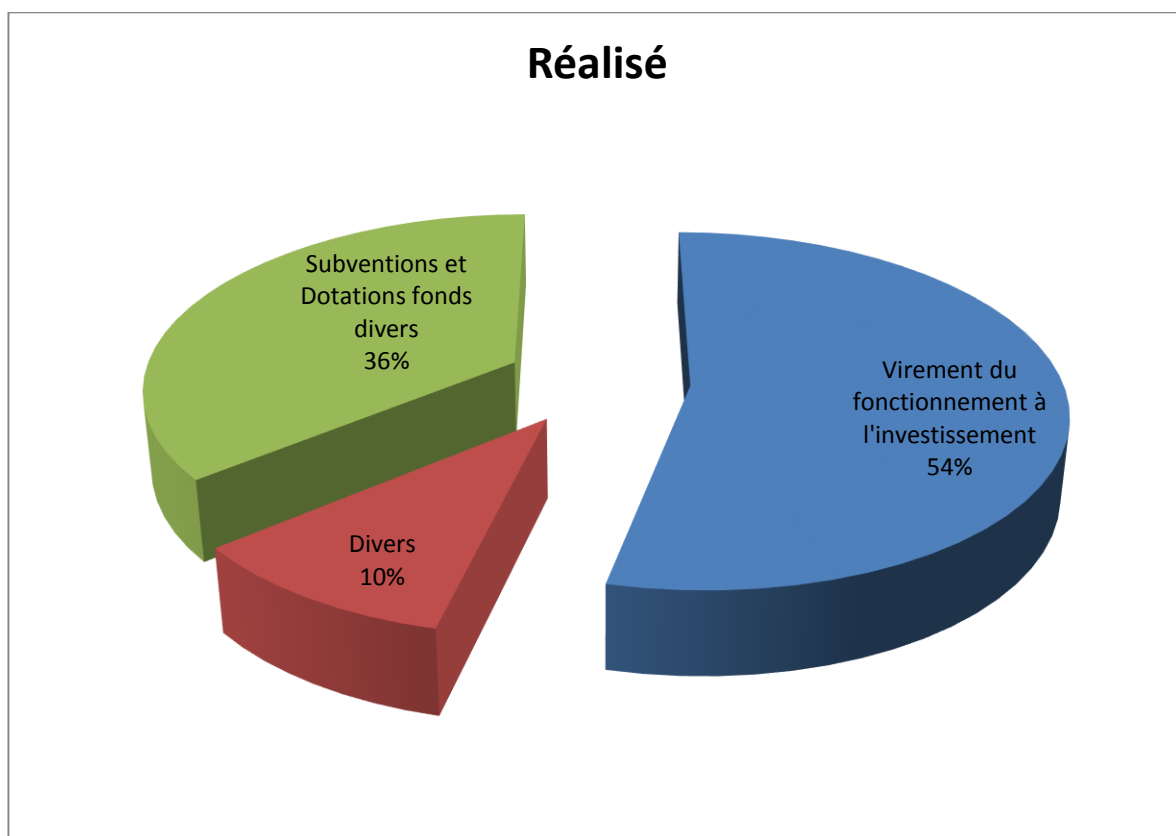


 Budget 2014 / Dépenses d'investissement

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Résultat N-1	367 710,72	367 710,72	
Divers	489 000,00	287 717,85	
Immobilisations en cours (Compte 23)	2 839 151,84	161 254,35	350 305,82
Immobilisations en cours (Compte 21+20+204)	7 641 856,95	1 034 952,56	3 800 776,18
Remboursement de dette part en capital	165 000,00	164 285,72	



	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Virement du fonctionnement à l'investissement	1 898 000,00	1 896 676,34	
Divers	913 919,38	366 005,25	63 595,78
Subventions et Dotations fonds divers	3 796 302,39	1 270 071,77	2 176 319,57
Emprunts	4 704 330,62		



Les Résultats 2014

→ En dépenses d'investissement

• Prévu	11 631 752.39 €
• Réalisé	6 296 036.08 €
- Liquidé	1 777 243.36 €
- Résultat N-1	367 710.72 €
- Reste à réaliser	4 151 082.00 €

→ En recettes d'investissement

• Prévu	11 631 752.39 €
• Réalisé	5 891 768.70 €
- Liquidé	3 651 853.35 €
- Reste à réaliser	2 239 915.35 €

SOIT UN BESOIN EN FINANCEMENT DE : 404 267.38 €

Les Résultats globaux de la section de fonctionnement 2014

→ En dépenses de fonctionnement

• Dépenses de l'exercice	118 203 843.93 €
--------------------------	------------------

→ En recettes de fonctionnement

• Recettes de l'exercice	112 809 035.34 €
--------------------------	------------------

SOLDE : - 5 394 808.59 €

RESULTAT N-1 : + 19 052 363.50 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - 404 267,38 €

SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DISPONIBLE : 13 253 287.53 €

 Répartition des dépenses comptes consolidés 2014

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT HORS REPORTS	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	118 203 843,93	1 777 243,36	119 981 087,29
SERVICE TRANSPORTS	15 532 218,66	69 517,64	15 601 736,30
SERVICE ASSAINISSEMENT	2 587 308,18	4 781 866,20	7 369 174,38
SERVICE EAU POTABLE	2 023 055,07	5 126 287,16	7 149 342,23
ZONES D'ACTIVITES	1 978 433,72	1 304 446,24	3 282 879,96
TOTAUX	140 324 859,56	13 059 360,60	153 384 220,16



Service Ressources Humaines

→ Année 2014

Au 31 décembre 2014, la Communauté d'Agglomération comptait un effectif de 168 agents composé de 135 agents titulaires, 24 agents non titulaires et 9 agents détachés.

66 agents d'animation saisonniers ont été recrutés au cours de l'année 2014, dont 44 pour assurer le fonctionnement de l'ALSH « les Tout Chatou » à Vernègues, 17 pour le Centre de vacances des Cytises à Seyne les Alpes. 4 agents saisonniers ont été recrutés pour la piscine intercommunale de Berre l'Etang et 1 agent au siège pour le remplacement du factotum.

L'ABSENTEISME

En 2014 le nombre de jours d'arrêts de travail en maladie ordinaire a augmenté de 60 % (3 arrêts importants).

Il y a eu 3 congés de maternité et 2 congés de paternité en 2014.

Les accidents du travail : 7 A.T au cours de l'année 2014 soit deux de moins que l'année précédente.

LA GESTION DES CARRIERES

Au cours de l'année 2014, le service des Ressources Humaines a pris 847 arrêtés individuels portant recrutements, reclassements, avancements de grades ou d'échelons, départs à la retraite, attribution de régime indemnitaire, de demi-traitement, de congés longue maladie ou longue durée, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente.

LA REMUNERATION

L'année 2014 n'a pas connu d'augmentation de la valeur du point d'indice.

LA FORMATION

Le plan de formation 2014 a notamment permis d'attribuer, après mise en œuvre d'un marché à procédure adaptée d'un montant de 30 631 €, 6 lots à des entreprises différentes :

- Lot 1: CEMEA PACA: Formations BAFA – BAFD (8 726 €).
 - Lot 2 : CIT Formation : Formation bureautique (12 390 €)
 - Lot 3 : AFT IFTIM : Formations renouvellements CACES (720 €)
 - Lot 4 : PROMOTRANS : Formations permis PL (4 283 €)
 - Lot 5 : APAVE : Formations SSIAP (2 952 €)
 - Lot 6 : CFPR : Formations PRAP (1 560 €)
-
- 1 session SST a été organisée en intra pour 7 agents.
 - 5 agents ont bénéficié d'une formation de préparation aux concours de la fonction publique territoriale.
 - 7 agents ont suivi des formations d'intégration.
 - Les autres formations ont eu lieu pour l'essentiel avec le CNFPT et représentent un total de 522 jours.

ENTRETIENS PROFESSIONNELS INDIVIDUELS

Suite à la formation en intra sur les entretiens professionnels individuels, organisée en partenariat avec le CNFPT, les premiers entretiens ont eu lieu entre juin et septembre 2014 pour l'ensemble des agents de la collectivité.

Cette action sera reconduite en 2015 selon le même échéancier.

LA PREVENTION

Dans le cadre de la convention avec le CDG 13, régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'ACFI de la collectivité a effectué une mission d'inspection le 4 septembre 2014 au garage de la régie de collecte de Mallemort et une visite de l'ALSH le 5 novembre 2014.

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Les élections pour le renouvellement des représentants du personnel au Comité Technique et à la Commission Administrative Paritaire placée auprès du CDG 13, ont eu lieu le 4 décembre 2014.

Le syndicat SDU 13 FSU a obtenu une liste au Comité Technique.

Service Maîtrise d'ouvrage et moyens généraux

→ Année 2014

1. Maintenance des bâtiments communautaires.

Le fonctionnement concerne la gestion technique et maintenance des bâtiments communautaires, comportant notamment la gestion des contrats d'entretien. Le contrôle et le suivi de l'exécution des contrats d'entretien concédés aux entreprises prestataires s'exerce dans plusieurs domaines, listés ci-dessous.

Maintenance installations fixes (alarme) de protection contre l'incendie

→ Maintenance installations de chauffage et climatisation

Observations Bâtiment de la Gandonne :

- une étude technique des solutions à envisager ;
- une étude de coût du projet pour une présentation du volet financier au propriétaire des locaux.

→ Acquisition et maintenance des installations de protection contre l'incendie (extincteurs)

Observations

Le technicien devant être accompagné dans sa démarche lors de la vérification des extincteurs, la présence constante d'un technicien permettra d'améliorer la qualité du service en 2015 (meilleure communication et réactivité du prestataire).

→ Maintenance des automatismes

→ Maintenance de la plate-forme élévatrice et de l'ascenseur du siège

Observations

Plate-forme élévatrice : immobilisation pour risque de dégradation suite aux intempéries de la mi-octobre, qui ont touchées le sous-sol du siège. Remise en service après mise hors d'eau du sous-sol et exécution de travaux de sécurisation de l'appareil.

→ Nettoyage spécialisé soit le nettoyage de surfaces vitrées, le nettoyage de charpentes, l'élagages et nettoyage de feuilles

Observations

Ajout de prestations supplémentaires suite à l'aménagement d'un cheminement piéton planté pour le service des Transports.

→ Vérification des installations électriques

2. Interfaces avec les partenaires et pérennisation des ouvrages

L'interface avec les partenaires consiste en l'analyse des demandes qui parviennent au service. Le service veille à l'adéquation avec les solutions techniques proposées, à la qualité et aux délais de réponses.

Gandonne

Relation avec le propriétaire des locaux :

- installation de climatisation – chauffage ;
- prise en charge par le service du volet technique relatif à :
 - la reprise de l'enrobée du parking du 38, rue Gabiero ;
 - la reprise de la toiture terrasse (infiltration d'eau).

Le volet financier a été assumé par le propriétaire.

Pavillon

Fuites récurrentes de la toiture du Pavillon / Mise en place d'une veille technique Agglopoles Provence.

Centre des Cytises

Accompagnement technique relatif à la dépose de l'ancienne chaudière et aux modifications à apporter à l'installation avant la mise en place de la nouvelle chaudière.

3. Litige

Procédure en référé expertise contre les sociétés titulaires du lot *Génie thermique* de l'opération de mise en conformité du siège et de la maintenance.

4. Aménagement des locaux de Mallemort

Finalisation des plans relatifs à la réfection des locaux de Mallemort début 2014.

11 juillet 2014 : réception des travaux.

SIGNALETIQUE COMMUNAUTAIRE

1. Renouvellement de la signalétique communautaire.

Suite à de nombreuses dégradations subies par nos panneaux d'entrée sur le territoire communautaire, renouvellement de vingt-cinq panneaux.

2. ITER.

Mars 2014 : contacts avec la cellule de coordination de l'itinéraire ITER au sujet de la signalétique communautaire. Dépose des panneaux se situant dans le gabarit aérien du convoi logistique.

Service Communication, Documentation, Archives, Animations culturelles et sportives

→ Année 2014

1. LA COMMUNICATION

1.1 Réalisation des supports de communication

Communication institutionnelle

- La réalisation de trois numéros du Magglopoles, leur impression et la diffusion de 60 000 exemplaires sur l'ensemble du territoire, en boîtes à lettres, dans les lieux publics et les commerces des communes. Un agenda des manifestations se tenant au sein des communes est encarté au sein de chaque numéro du Magglopoles
- La campagne des vœux 2015
- Agendas 2015 pour le personnel, les Elus, partenaires, établissements scolaires
- Trombinoscope des Elus

Outils de communication pour l'ensemble des services de la collectivité

- Culture et sport : flyers, affiches, programmes, arrières de bus, abribus...pour Un Dimanche en Famille, Lire Ensemble et les Musicales
- Economie : affiches, arrières de bus, flyers pour les 5 forums emploi organisés en partenariat avec les 2 Missions Locales du territoire ; maquette des totems signalétiques des zones d'activités
- Transports : campagne de communication liée au nouveau réseau de transports Libébus, campagne de communication pour les transports scolaires
- Enfance jeunesse : réalisation d'une plaquette pour les Cytises
- Création d'entreprise : refonte du guide de la création
- Pôle d'Echanges Multimodal : réalisation d'un flash infos afin d'informer riverains et commerçants des travaux en cours
- Tourisme : refonte du guide « Itinéraire Admirable », création d'une version anglaise du guide touristique

Pour l'ensemble de ces actions, le service Communication a en charge les relations avec la presse : communiqués, dossiers de presse, organisation de conférences de presse qui permettent un relais d'information dans les médias locaux et régionaux, recensés par la revue de presse quotidienne.

1.2 L'animation du site Internet d'Agglopoles Provence

Le site Internet de la Communauté d'Agglomération a vu cette année encore ses consultations augmenter de façon très significative puisque 164 806 visiteurs se sont rendus sur notre site, soit une progression de plus de 39 % par rapport à 2013. Les visites (le même visiteur peut faire plusieurs visites), quant à elles, progressent de plus de 40 % (233 540 visites en 2014).

L'alimentation quotidienne du site a été maintenue. Les pages les plus consultées sont la page d'accueil, les pages horaires transports, la page déchèterie et la page piscine.

1.3 Les marchés publics

En 2014, le service Communication a notifié deux MAPA : prestations photographiques et impression du magazine de la Communauté d'Agglomération.

2. LA DOCUMENTATION ET LES ARCHIVES

2.1 Documentation

La gestion des abonnements, des bases de données et de la presse est entièrement coordonnée par ce service.

En 2014, dans un souci d'économie, les abonnements numériques ont été privilégiés. Plusieurs abonnements ont également été résiliés : Médiapart, le Monde Interactif, l'Appel Expert, la Marseillaise, etc....

Un « baromètre presse » sous forme de tableau excel a été créé. L'objectif est d'analyser quantitativement et qualitativement les articles de presse concernant notre collectivité. Ce baromètre est alimenté quotidiennement suite à l'analyse des articles constituant la revue de presse réalisée elle aussi quotidiennement. Cet outil permet également de retrouver des articles par thème, ville ou support de presse.

Débuté en juillet, 854 articles ont été enregistrés en 2014.

2.2 Archives

L'enregistrement, la codification et le rayonnage des archives de la direction Aménagement du Territoire et du service Urbanisme ont été réalisés.

La demande de destruction des archives éliminables auprès des Archives Départementales a été lancée.

Une campagne d'actualisation des procédures archivistiques et de destruction en partenariat avec l'archiviste du CDG 13 a été mise en œuvre.

3. L'ANIMATION SPORTIVE

3.1 Organisation de Commissions Sports

A la demande de Madame GENTE-CEAGLIO, Vice-Présidente Déléguée au Sport et à la Culture, la Commission Sport, formée par les 17 Elus municipaux Délégués aux Sports du territoire, s'est réunie une première fois le 17 juin 2014.

Après une présentation du service et de ses objectifs, il a été décidé de travailler sur des critères d'attribution pour les subventions aux associations organisant des manifestations à caractère communal.

Une autre commission s'est réunie en septembre 2014 afin de travailler sur les demandes de subventions des associations sportives portant sur des manifestations à caractère intercommunal.

3.2 : Organisation d'événements sportifs

Dixième édition d'Un Dimanche en Famille à Saint-Chamas (18 mai 2014)

Manifestation alliant pratiques sportives et animations ludiques, journée familiale entièrement gratuite.

Plus de 7 500 personnes ont fréquenté le site tout au long de la journée ; record de fréquentation battu.

De nouvelles activités ont été proposées telles que le jet ski, paddle, promenade en bateau et de nouveaux gonflables, chasse au trésor autonome.

Neuvième tournoi intercommunal de football à La Fare les Oliviers (13 et 14 septembre 2014)

Pour la 1ère année et à la demande des clubs, le tournoi s'est déroulé sur 2 journées entières de 10h à 17h. 12 communes représentées et 31 équipes. Organisé chaque début de saison, il rassemble les clubs du territoire, près de 200 enfants chaque jour récompensés.

3.3 : Gestion des subventions

Le service assure l'attribution des subventions communautaires votées par les Elus aux associations sportives du territoire

- 1500 € par communes
- 500 € pour le club co-organisateur du tournoi de foot
- 4 manifestations à caractère intercommunal
 - o - La Multipôle (course cycliste)
 - o - La course cycliste des As (course cycliste)
 - o - Le challenge Terre de Mistral (courses pédestres)
 - o - Le Raid aventure

Une nouveauté pour 2014 : dans le cadre des Championnats de France UNSS, 3 établissements scolaires ont perçu une subvention de 500 €.

Le service est également en charge de l'attribution de dotations matérielles pour les associations sportives (objets publicitaires) ; 73 associations sportives du territoire ont été dotées en 2013.

3.4 : Marchés publics

2 MAPA ont été relancés pour une durée d'1 an

- « Achat et Livraison de produits promotionnels logotypés Agglopoles Provence »
- « Achat et Livraison de vêtements promotionnels logotypés Agglopoles Provence »

4. L'ANIMATION CULTURELLE

4.1 : Organisation d'événements culturels intercommunaux

Neuvième édition de Lire Ensemble du 7 au 21 mars 2014

L'objectif de cette manifestation est de favoriser la lecture en proposant des animations au sein des bibliothèques et médiathèques du territoire pendant deux semaines. Le thème retenu pour cette neuvième édition était « (En)quête de Méditerranée ». Une cinquantaine d'animations se sont tenues dans les 17 communes avec 2 événements intercommunaux dans la ville centre : la soirée d'inauguration au théâtre Armand et la soirée de clôture au Café Musiques du Portail Coucou. En amont de la manifestation, dès octobre, 3 concours littéraires à destination des écoles, collèges et adultes ont été organisés. Des résidences d'auteurs ont été mises en place dans les communes. Dès février, des auteurs ont animé des ateliers auprès de différents publics (scolaires, adultes, familles), un texte a été commandé à l'auteur Gilles Del Pappas. Environ 3 000 personnes ont participé à cette édition.

Neuvième édition des Musicales du 1er juin au 5 juillet 2014

L'objectif est de promouvoir le patrimoine des communes et leurs structures culturelles en organisant des concerts gratuits festifs (jazz et musiques actuelles). 16 communes ont participé à ce festival avec un peu plus de 2 500 spectateurs.

4.2 Animations de réseaux

- Organisation et suivi des réunions des groupes de travail d'Elus Culture,
- Organisation et animation des réunions de Comités de Pilotage des bibliothécaires.

4.3 Gestion des subventions

Le service assure l'attribution des subventions communautaires votées par les Elus aux associations culturelles (1 500 € / commune) et aux communes pour l'organisation de Lire Ensemble.

4.4 : Marchés publics

MAPA pour les prestations musicales pour le festival « Les Musicales ».



Service Développement Economique

→ Année 2014

PARTIE I : LES PRODUITS D'ACCUEIL

I - Les Parcs d'Activités Communautaires

a/- Parc d'Activités Euroflory

- Bilan des propositions d'acquisitions en 2014

Acquisition de la parcelle CW 12, d'une superficie de 1.036 m² appartenant à M. Courdy pour un montant de 12.000 euros HT.

Le dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique en Préfecture a été à nouveau déposé le 28 mars 2014. Attente de l'ouverture des enquêtes publique et conjointe.

- Bilan des propositions de vente en 2014

Entreprise	Activité	Conseil Communautaire	Terrain	SHON	Emplois envisagés
STAF	Transports	17/11/14	25.060 m ²	7.000 m ²	130

b/- Parc d'Activités de la Crau

- Bilan des propositions d'acquisitions en 2014

SANS OBJET

- Bilan des propositions de vente en 2014

Entreprise	Activité	Conseil Communautaire	Terrain	SHON	Emplois envisagés
AQUARADE	Production d'eau potable	03/07/14	4.580 m ²	1600 m ²	20
SALGEMM	Logistique	22/09/14	8.000 m ²	11.300 m ²	50
TERLAT	BTP	17/11/14	33.656 m ²	15.000 m ²	150

c/- Parc d'Activités de la Gandonne

- Bilan des propositions d'acquisitions en 2014

SANS OBJET

- Bilan des propositions de vente en 2014

SANS OBJET

d/- Zone d'Activités Les Plaines 2

Le Conseil Communautaire a déclaré l'emprise d'extension de la Zone d'activités les Plaines à Saint-Chamas, d'une superficie de 8,5 hectares, d'intérêt communautaire par délibération du 17/12/14.

PARTIE II : TRAVAUX DES ZONES D'ACTIVITES

II. 1. Z.A Euroflory – Commune de Berre l'étang

Opérations en phase Etudes :

Remise en état du réseau d'eau pluviale sur le terre-plein central de l'Allée HENRI BECQUEREL et sur l'accotement de l'Allée Henri MOISSAN.

- Etude préliminaire réalisée en interne.
- Mission de maîtrise d'œuvre (études et suivis des travaux) à réaliser en externe.

Entretien de la Zone d'activités :

N'ayant pas de services techniques pour réaliser l'entretien de la ZA Euroflory, AGGLOPOLE PROVENCE a contracté une convention d'entretien avec les services techniques de la ville de Berre.

Cette convention comprend des travaux d'entretien en régie municipale (balayage, curage des réseaux EP, désherbage, entretien de bassin d'orage) et des prestations déléguées aux entreprises (Espaces verts, réparation des réseaux d'arrosage, consommation électrique, entretien de l'éclairage public).

→ BUDGET ANNUEL	35.640 € HT
-----------------	-------------

II. 2. Z.A Gandonne – Commune de Salon-de-Provence

Opérations en phase Etudes :

Projet d'extension du Parc d'activités de la Gandonne situé au Sud du centre-ville. Ce projet concerne la viabilisation d'une surface totale d'environ 6 ha (4 ha cessibles) destinée à une commercialisation d'activité économique tertiaire.

Le projet a été soumis à une étude Cas par Cas le dispensant d'une étude d'impact sous réserve d'études complémentaires détaillées dans l'arrêté préfectoral émis par la DREAL.

Le rapport de l'inventaire écologique exigé par la DREAL a été réalisé en 2013-2014 et a révélé la présence d'une espèce naturelle protégée (Agrillon de Mercure). Cette dernière a modifié le projet initial et par conséquent augmenté l'estimation du coût du projet.

En parallèle, l'aménagement ne faisant pas partie d'une ZAC, il est donc soumis à une demande de permis d'aménager qui comprend entre autres un dossier loi sur l'eau et l'élaboration d'un règlement de zone.

Ce PA a été élaboré en collaboration avec le service Aménagement du Territoire d'Agglopoie Provence et le service Urbanisme de la ville de Salon (dépôt du P.A mars 2015).

Les missions de maîtrise d'œuvre, de réalisation des études travaux et des suivis des travaux d'infrastructures ont été confiées au B. E. ARTELIA.

Délai d'exécution des travaux : minimum 10 mois.

Début des travaux : dans le meilleur des cas, premier trimestre 2016

Estimation du coût des travaux : 4.000.000€ H.T

Entretien de la Zone d'activités :

N'ayant pas les services techniques pour réaliser l'entretien du Parc d'activités de la Gandonne, Agglopoie Provence a contracté une convention d'entretien avec les Services Techniques de la ville de Salon-de-Provence.

Cette convention comprend des travaux d'entretien : espaces verts, propreté urbaine, travaux voirie, sécurité incendie, réseau pluvial, réseau irrigation, signalisation et éclairage public.

L'état des lieux annuel de l'entretien du Parc d'activités est réalisé en collaboration avec la direction des services techniques de la ville de Salon et le Président de l'association du Parc d'activités de la Gandonne.

L'objectif est de planifier en cours d'année les interventions d'entretien voirie et infrastructures ainsi que la validation des demandes éventuelles des entreprises.

→ BUDGET ANNUEL	126.290 € HT
-----------------	--------------

II. 3. ZA la Crau – Commune de Salon-de-Provence

Opération en phase réalisation :

Création d'une voie nouvelle située au Sud de l'hippodrome. Ce projet concerne la création d'une voie nouvelle et la réalisation des travaux d'infrastructures nécessaires à la desserte de 8 Ha de terrain avec pour but d'accueillir des entreprises, principalement orientées vers des activités de logistique.

Mission de maîtrise d'œuvre (réalisation des études et suivi des travaux) réalisée en interne.

Lot n°1 : Voirie – Réseaux – Divers attribué à l'entreprise : CALVIN

Lot n°2 : Eclairage Public attribué au groupement : COLAS / SPIE

Délai d'exécution des travaux : 6 mois

Début des travaux : Mars 2014

Fin des travaux : Juillet 2014 (1 mois d'avance)

→ COUT DES TRAVAUX	700 000 € HT
--------------------	--------------

Opération en phase études :

Réalisation d'une station de relevage des eaux pluviales au droit du bassin de rétention rue J.CUGNOT.

Etude préliminaire réalisée en interne.

Mission de maîtrise d'œuvre (étude et suivi des travaux) à réaliser en externe.

Désignation du B.E.T : courant 2015

Délai d'exécution des travaux : 1 mois

Début des travaux : courant 2015

→ COUT DES TRAVAUX	60 000 € HT
--------------------	-------------

Entretien de la Zone d'activités :

Convention d'entretien avec les Services Techniques de la ville de Salon-de-Provence.

Cette convention comprend des travaux d'entretien : espaces verts, propreté urbaine, travaux voirie, sécurité incendie, réseau pluvial, réseau irrigation, signalisation et éclairage public.

→ BUDGET ANNUEL	146.352 € HT
-----------------	--------------

II. 4 Totems des Zones d'activités du territoire d'Agglopoie Provence

Travaux de fourniture et de pose de totems en vue d'assurer la promotion des zones d'activités économiques du territoire d'Agglopoie Provence. L'installation de ces totems permet de garantir une homogénéité par une identité graphique commune et de valoriser la présence d'Agglopoie Provence sur l'ensemble des pôles d'activités.

Lieux d'exécution : Alleins, Berre L'Etang, Eyguières, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélassanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence et Velaux.

Les missions de maîtrise d'œuvre de réalisation des études travaux et suivi des travaux ont été réalisées en interne.

Marché à bons de commande
Engagement minimum 120.000€
Sans maximum.

Marché notifié : Octobre 2014
Estimation initiale du coût des travaux : 323.400€ HT
Délai d'exécution du marché : 24 mois
1er bon de commande : novembre 2014 (5 totems montant 31.535,97€)
Totems réalisés : Z.A GANDONNE (2), Z.A PALUDS(1), Z.A VIGNEROLLES(1),
Z.A ROQUASSIERS(1).

PARTIE III : ANIMATION DU TISSU ECONOMIQUE LOCAL ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

III. 1 – L'aide aux Communes - Le Fonds de Concours (Economie)

Un dossier a été présenté et retenu sur 2014 :
Commune de Charleval – Zone de Rouompidou
Travaux d'achèvement de la Zone
Coût des travaux 722.483 € HT

→ ATTRIBUTION DE LA CA	150 000 € HT
-------------------------------	---------------------

III. 2 - L'Aide aux créateurs/repreneurs d'entreprises du territoire

a) API (Agglopoie Provence Initiative)

Octroi de prêts d'honneur (prêts personnels à taux zéro) et accompagnement des porteurs de projet du territoire : créateurs et repreneurs d'entreprises

→ COÛT DE LA SUBVENTION	110 000 € HT
--------------------------------	---------------------

Dont 50 000 € en subvention de fonctionnement et 60.000 € sur le fonds de prêts
- 750 personnes en premier accueil

- 115 porteurs de projets accompagnés
- 40 créations d'entreprises et 51 prêts d'honneur signés
- 107 emplois maintenus ou créés

b) ADIJE

Les objectifs de la couveuse d'entreprises ADIJE est de permettre à des personnes sans travail souhaitant générer leur propre emploi, de tester en grandeur réelle leur projet de création et leur aptitude à l'entrepreneuriat.

Soutien à la tenue de permanences hebdomadaires sur le territoire AgglopoLe Provence :

→ COUT DE LA SUBVENTION	10 000 € HT
--------------------------------	--------------------

- 57 personnes accueillies
- 21 personnes accompagnées
- 6 créations d'entreprises
- 1 retour à l'emploi

c) ADIE

L'ADIE accompagne et finance (sous forme de microcrédit) les personnes qui ont un projet de réinsertion professionnelle et qui ne peuvent obtenir de financement bancaire pour le mettre en œuvre.

Elle s'adresse à un public éloigné de l'emploi, en situation de précarité financière.

Soutien à la tenue de permanences hebdomadaires sur le territoire d'AgglopoLe Provence :

→ COUT DE LA SUBVENTION	10 000 € HT
--------------------------------	--------------------

- 23 personnes financées en 2014 :
 - o 16 personnes ont bénéficié d'un micro-crédit professionnel pour créer ou développer une entreprise
 - o 7 personnes ont bénéficié d'un micro-crédit personnel pour l'emploi, pour leur permettre de rechercher ou de maintenir un emploi salarié.

d) SUD CONSEILS

SUD CONSEILS accompagne les porteurs de projet, et plus spécifiquement les bénéficiaires du RSA, dans leurs démarches de création d'entreprise. Prestataire du Conseil Départemental, les futurs créateurs peuvent bénéficier d'une dotation (non remboursable) de cette collectivité par ce biais allant jusqu'à 5.000 €.

Un suivi important est réalisé auprès de ce public pour l'orienter pour une grande partie d'entre eux, vers le renoncement de leur projet.

Soutien à la tenue de permanences hebdomadaires sur le territoire d'AgglopoLe Provence.

→ COUT DE LA SUBVENTION	10 000€ HT
--------------------------------	-------------------

- 88 personnes accueillies
- 44 personnes accompagnées

- 15 créations d'entreprises

e) ACCES CONSEIL

ACCES CONSEIL accompagne les porteurs de projet, et plus spécifiquement les demandeurs d'emploi, travailleurs handicapés, qui par la création d'entreprise vont créer leur propre emploi. Un accueil est aussi réalisé auprès des salariés en projet de reconversion professionnelle.

Soutien à la tenue de permanences hebdomadaires de la Boutique de Gestion sur le territoire d'Agglopoles Provence :

→ COUT DE LA SUBVENTION	10 000€ HT
-------------------------	------------

- 88 personnes accueillies
- 37 personnes accompagnées
- 18 créations
- 1 reprise d'entreprise
- 55 personnes suivies

III.3 - L'accompagnement des pôles de compétitivité

Soutien au Pôle de compétitivité « Pegase PACA »

→ COUT DE LA SUBVENTION	30 000€ HT (fonctionnement)
-------------------------	-----------------------------

Objectifs :

- Assurer la dynamisation des adhérents de l'association
- Faire participer les entreprises à des projets d'innovation
- Développer de nouvelles actions sur l'ensemble du territoire PACA

III. 4 – L'accompagnement des Parcs d'Activités

Soutien au Groupement d'Employeur AGGLOPARCS ASSOCIATION

→ COUT DE LA SUBVENTION	35 000 € HT (fonctionnement)
Subvention supplémentaire	6 000 € HT

Objectifs :

AGGLOPARCS ASSOCIATION travaille notamment sur les projets d'aménagement prévus dans les différents parcs en faisant le lien entre les attentes des entreprises et les projets et les intentions des collectivités.

AGGLOPARCS ASSOCIATION contribue également à l'animation des parcs grâce à l'organisation de petits déjeuners thématiques, à l'information des adhérents des associations d'entreprises au

moyen d'e.mailing et également grâce aux sites Internet, aux lettres d'information mensuelles et aux journaux dédiés.

AGGLOPARCS ASSOCIATION mobilise également les entreprises dans le cadre d'événementiels organisés dans le champ de l'emploi et de la création d'entreprise, par la Communauté d'Agglomération et ses partenaires.

III. 5 – Agriculture

a) Accompagnement de l'Association pour le Développement et l'Emploi Agricole et Rural des BDR (A.D.E.A.R)

→ COUT DE LA SUBVENTION	2 500€ HT (fonctionnement)
-------------------------	----------------------------

Objectifs :

- accompagner les porteurs de projet vers l'installation agricole
- visites d'exploitations et évolution des marchés paysans sur le territoire
- 11 porteurs de projet ont été accompagnés par l'A.D.E.A.R. en 2014.

L'ADEAR 13 propose également des formations diversifiées. Depuis 2013, 26 formations ont été proposées dans différents domaines tels que le foncier (Safer et urbanisme), la comptabilité, la stratégie commerciale, la communication en vente directe...

b) Accompagnement du Syndicat Professionnel Agricole des Jeunes Agriculteurs des BDR

→ COUT DE LA SUBVENTION	4 000€ HT (fonctionnement)
-------------------------	----------------------------

Objectifs :

- affirmer la présence du Syndicat des Jeunes Agriculteurs comme acteur du monde rural
- animer des événements de promotion
- promouvoir le métier d'agriculteur
- faire connaître les produits agricoles du département
- améliorer l'image de l'agriculture

Le Syndicat des Jeunes Agriculteurs a assuré en 2014 le conseil et l'accompagnement de 15 personnes sur le point de s'installer ou récemment installées sur AgglopoLe Provence.

Pour ce faire, ce syndicat professionnel agricole propose un suivi technique (accompagnement du nouvel installé dans la mise en place et le développement de ses productions) et un suivi socio professionnel (organisation de moments d'échanges pour favoriser les liens entre les agriculteurs d'un territoire et veiller à leur intégration sociale et professionnelle).

c) Accompagnement du CETA d'Eyguieres

→ COUT DE LA SUBVENTION	4 000€ HT (fonctionnement)
-------------------------	----------------------------

Cette association accompagne des nouveaux agriculteurs en post-installation. Ce dispositif a pour objectifs : d'informer, de former, de sensibiliser les nouveaux agriculteurs avec l'appui d'un conseiller d'entreprise alloué spécifiquement à cette tâche.

En 2014, le CETA d'Eyguières a fait bénéficier de son expertise à 35 producteurs adhérents (variétaux adaptés par créneaux culturels, phytosanitaire, fertilisation, irrigation, itinéraires culturels/rotations culturales, désinfections, engrais verts).

Parmi les 35 adhérents des 11 communes, 23 adhérents sont implantés sur notre territoire.

d) Accompagnement de l'Association du Service de Remplacement

→ COUT DE LA SUBVENTION	2 000€ HT (fonctionnement)
-------------------------	----------------------------

L'association de remplacement des Bouches du Rhône est une association déclarée d'utilité sociale qui participe à l'amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et à la sécurisation de leurs fonctionnements. Elle a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs et des associés d'exploitation.

Elle contribue à sécuriser le fonctionnement des exploitations en assurant la continuité des travaux en cas d'absences choisies ou subies.

Objectifs :

- Permettre aux agriculteurs de s'absenter de leur exploitation en toute sérénité, et à un moindre coût,
- Permettre aux agriculteurs d'accéder aux congés : maternité, paternité, maladie...
- Créer des emplois sur les territoires concernés, et en particulier sur celui d'Agglopoles Provence,
- Favoriser l'engagement des agriculteurs dans des projets de développement initiés par les collectivités, en les faisant bénéficier d'aide au remplacement.

L'année 2014 a été une année record en terme d'activité (78 exploitations utilisatrices pour 105 adhérentes), 114 agents de remplacement soit 174 CDD et 2812 journées de remplacement (pour les motifs suivants : maladie-accident, maternité, formation, mandat professionnel, congés).

e) Promotion de l'agriculture par le soutien à des événements de promotion

En 2014, Agglopoles Provence a soutenu l'organisation du salon Tech&Bio qui a eu lieu à La Pugère à Mallemort, le 14/10/14. Ce rdv était dédié aux cultures pérennes : vignes et espèces fruitières spécifiques au bassin méditerranéen. Au-delà du transfert des techniques de l'agriculture biologique à l'agriculture conventionnelle, les organisateurs ont souhaité montrer également les passerelles techniques possibles entre la viticulture et l'arboriculture à travers des démonstrations, des conférences et des ateliers.

L'intercommunalité avait financé la mise à disposition de deux autocars facilitant la venue sur le site des visiteurs à hauteur 1.340 €.

III. 6 – Convention de partenariat entre Agglopoles Provence et la Jeune Chambre Economique de Salon-de-Provence : Olympiades des Entreprises

→ COUT DE LA SUBVENTION	5 000€ HT
-------------------------	-----------

Accompagnement de la Jeune Chambre Economique de Salon au travers de la manifestation « Olympiades des Entreprises ».

Objectifs :

- permettre à des équipes, représentantes de leur entreprise TPM.PME, de se retrouver l'espace d'une journée autour d'activités mêlant adresse, observation, endurance, force et courage
- créer du lien social, favoriser le divertissement tout en augmentant la visibilité du territoire au sein du département et ceci afin de confirmer la notion de compétitivité du bassin économique
- permettre en particulier l'achat de matériel nécessaire à ce type d'action et le financement de la communication en général

III. 7 – Manifestation « Rencontre des entrepreneurs d'AgglopoLe Provence »

→ COUT DE LA SUBVENTION	6 000€ HT
--------------------------------	------------------

Attribution d'une subvention à la CCIMP afin de proposer aux entreprises une nouvelle offre de services susceptible de les aider dans le développement de leur activité.

Objectifs de cette manifestation :

Favoriser la mise en réseaux des TPE-PME du territoire :

- En développant leur chiffre d'affaires par la rencontre de nouveaux prospects sur les stands
- En gagnant en flexibilité, en réactivité, en rapidité au contact de nouveaux fournisseurs locaux
- En favorisant l'économie locale et en adoptant une démarche responsable sur le choix de la proximité.

47 stands répartis en quatre univers représentés :

- Bâtiment/Rénovation/TP
- Industrie/Services à l'industrie/Production
- Service à l'entreprise : maintenance, espaces verts, environnement...
- Tertiaire, prestation intellectuelle, entreprise support : formation, coaching...

Eléments de bilan :

- 306 participants présents dont 101 représentants de TPE-PME et 37 représentants de réseaux
- un taux de satisfaction des participants de 100 % (dont 18 % de très satisfaits).

PARTIE IV : SOUTIEN DE L'ACTIVITE ARTISANALE ET COMMERCIALE DU TERRITOIRE

IV. Fisac intercommunal

Ce dispositif qui est en phase 2, a été validé par la DIRECCTE par décision préfectorale n° 14-0157 en date du 24 février 2014 et a pour objet d'accompagner les projets :

- des associations commerciales et artisanales du territoire,
- d'investissements des artisans et commerçants (rénovation vitrines, sécurisation du magasin...), sous forme d'aides directes.

Une subvention de 86.474 € a été accordée pour le financement de la deuxième tranche de l'opération urbaine sur le territoire se détaillant ainsi :

- Fonctionnement : 50.733 €
- Investissement : 35.741 €.

La Convention de Partenariat est en cours de signature auprès des 18 partenaires. Dans le même temps, la réception des factures et l'étude des demandes d'aides directes anciennes et nouvelles se poursuit.

PARTIE V : SOUTIEN AUX INITIATIVES D'ACCES A L'EMPLOI

V – La convention Partenariale avec les deux Missions Locales du Territoire

→ CONVENTION DE PARTENARIAT avec la Mission Locale Est Etang de Berre	34.000 €
→ CONVENTION DE PARTENARIAT avec la Mission Locale du Pays Salonais	61.000 €

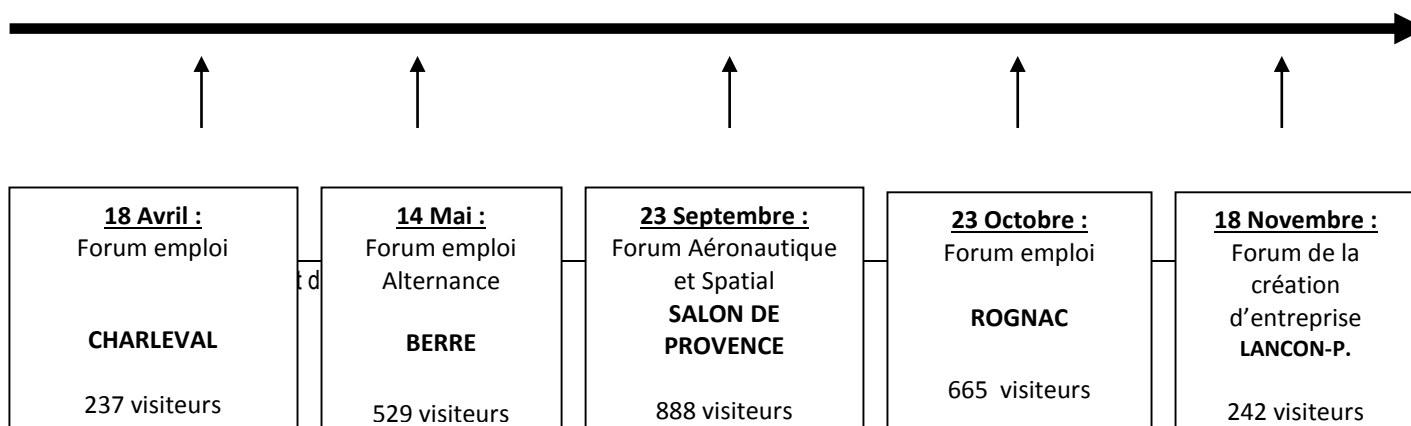
Agglopolé Provence poursuit ses actions en faveur de l'emploi en partenariat avec les deux Missions Locales de son territoire, à travers la convention « Ensemble pour l'emploi »

Il s'agit depuis 2009 d'une convention de partenariat triennale visant à :

- Favoriser l'accès à l'emploi du public ciblé grâce à la mise en relation directe des demandeurs d'emploi et des entreprises
- Elargir les choix professionnels des demandeurs d'emploi par la découverte de métiers
- Favoriser l'égalité des chances hommes/femmes et lutter contre les discriminations.

5 manifestations ont eu lieu en 2014 :

- 3 Forums emploi
- 1 Forum création d'entreprise
- 2 actions Découvertes des métiers
- 1 Forum Aéronautique et Spatial
- La réalisation de clips vidéo métiers « Demain, Je deviens »



- Les forums emploi généralistes avaient vocation à favoriser la mise en relation directe des entreprises avec des demandeurs d'emploi.

L'évaluation réalisée sur les manifestations, à travers des analyses statistiques sur la fréquentation, des questionnaires de satisfaction remis au public, aux entreprises et partenaires présents, ainsi que des relances téléphoniques font état d'un bilan annuel positif.

Sur les 5 manifestations, le bilan global fait état de :

- 2 144 participants demandeurs d'emploi + 417 élèves sur l'année
- 149 participations d'entreprises (hors forum création d'entreprise)
- 94 participations de partenaires
- 642 offres d'emploi à pourvoir + les contrats en alternance + les emplois « Armées »

En 2014, au moins 71 recrutements directs grâce aux forums emploi ont été confirmés, sachant que ces données sont basées sur les déclarations des entreprises qui ont été relancées un mois après le forum, puis 3 mois après pour 4 des forums organisés.

De plus, 367 entrées en situation positive de jeunes suivis par les Missions Locales ont été comptabilisées (entrée en situation emploi et formation suite à la participation d'au moins un forum emploi).

En complément des forums emplois, des jeunes demandeurs d'emploi de la Mission Locale du pays salonais, à travers le Projet ML Prod, ont réalisé de courtes vidéos sur la thématique de la découverte des métiers. Ainsi, ils sont allés à la rencontre d'entreprises et de leurs salariés pour mieux connaître, voir découvrir certains métiers, les qualités nécessaires pour pouvoir les exercer mais aussi les formations permettant d'y accéder. L'objectif visé est de lever les aprioris sur certains métiers méconnus à travers un support pouvant être diffusé largement.

Ainsi, 19 clips vidéo « Demain, je deviens... » ont été réalisés à ce jour. Les métiers choisis par les jeunes peuvent être des métiers atypiques, méconnus et/ou en tension et donc pourvoyeurs d'emploi. Ces vidéos sont ensuite réutilisées comme outil de communication et sont notamment diffusées lors des forums emploi. Parmi les métiers présentés on trouve celui de réceptionniste, de sommelier, de boucher, de canalisateur, d'agent d'espaces verts, d'apiculteur, de monteur réseau, de peintre, d'électricien, de chaudronnier, d'ajusteur...

PARTIE VI : POLITIQUE DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

VI. 1 Diffusion d'un film touristique « AgglopoLe Provence » sur le site de la Provence

3 semaines de diffusion (juillet, août, septembre) sur le site de La Provence en pré roll, avant de consulter la vidéo choisie.

→COUT	20 025 € TTC
-------	--------------

Nombre de visionnages :

- 131.596 à 100 %

- 71.853 à 50/70 %

Soit 203.449 vues au final.

VI. 2 Réalisation de clés USB

Ces clés (versions française et anglaise) seront distribuées aux professionnels du tourisme pour la promotion du territoire.

→COUT	9 912 € TTC
-------	-------------

VI. 3 Réédition de 20 000 guides « Itinéraires admirables »

→COUT	11 034 € TTC
-------	--------------

VI. 4 Traduction de 5 000 éditions en anglais « Itinéraires admirables »

→COUT	7 645 € TTC
-------	-------------

VI. 5 Mise en place d'un Eductour

En partenariat avec Bouches-du-Rhône Tourisme, mise en place d'un premier Eductour « Etang de Berre : entre terre et mer » sur les communes de : Saint-Chamas, Berre l'Etang, Rognac, Velaux, La Fare les Oliviers et Lançon-Provence, réunissant 21 participants.

→COUT DE LA RESTAURATION	176 € TTC
--------------------------	-----------

VI. 6 Etude de positionnement du potentiel touristique d'Agglopoie Provence

En partenariat avec Bouches du Rhône Tourisme, lancement d'une étude avec pour objectif de définir la stratégie de développement du tourisme et des loisirs sur le territoire (état des lieux / diagnostic, identité/image ; définition de la stratégie et du plan d'actions).

Le dispositif TEMA de Bouches du Rhône Tourisme est intervenu à hauteur de 80 % du coût total.

→ COUT	3 072 € TTC
--------	-------------

Service Transports

→ Année 2014

1. TRANSPORTS URBAINS

Au 1er janvier 2014, le marché de transports urbains Libébus est exécuté par le nouveau titulaire, la Société CarPostal Salon.

Une flotte de 48 véhicules neufs, répondant à la norme environnementale Euro 5, plus écologiques, a été mise en circulation sur le réseau Libébus.

Ces véhicules ont de nouveaux équipements et sont accessibles :

- Les lignes urbaines et péri-urbaines desservant le Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de Salon de Provence sont équipées de porte-vélos pour faciliter la multi-modalité sur le réseau Libébus.
- L'ensemble des véhicules sont accessibles (plancher bas, rampe d'accès, annonces sonores intérieures et extérieures, emplacements dédiés aux PMR ou personnes handicapées signalés par des pictogrammes, boutons poussoir abaissés avec inscription braille...)

Les lignes de transports

Les principaux changements liés au lancement du nouveau réseau de transports le 7 juillet 2014 :

- 2 nouvelles navettes gratuites Parking Relais sur la commune de Salon de Provence : navette IUT/Centre-ville/Hôpital et Navette Danton/Gambetta ;
- L'amplitude horaire de la navette gratuite et électrique Libébulle Gare/Centre-ville est augmentée avec des services en soirée jusqu'à 22h30 les vendredis et samedis ;
- 1 ligne en fonctionnement le Dimanche et les jours fériés « Gabins/Tallagard » ;
- 2 lignes des Marchés :
 - Salon/Pélissanne le dimanche
 - Charleval/Pont Royal/Mallemort/Sénas le jeudi et samedi
- Développement du service de « Transport A la Demande » (TAD) sur la commune de Salon : une amplitude horaire augmentée et de nouveaux secteurs desservis (Les Viougues et Les Moulédas).
- Amélioration des dessertes des Zones d'activités, industrielles et commerciales :
 - la nouvelle ligne 2 intègre la desserte du C.Cial Les Viougues à Salon de Provence;
 - la nouvelle ligne 4 assure la desserte du C.Cial la Gandonne et de l'Ouest de la Z.A la Gandonne à Salon de Provence ;
 - la nouvelle ligne 11 dessert la Z.I les Sardenas à Lançon-Provence.
- Restructuration des Lignes 2 et 3. La ligne 2 initiale « Tallagard/Aires de la Dime » devient la ligne « Tallagard/St Jean » et la ligne 3 initiale « Tallagard/St Jean » devient « Tallagard/Aires de la Dime ». Chacune conserve son tronçon initial de Tallagard jusqu'au centre-ville puis, elles inter-changent leur tracé sur le reste de l'itinéraire.

- La ligne 2 devient la ligne structurante du réseau Libébus avec une desserte en 15 minutes en heures de pointe et une amplitude horaire qui augmente et des dessertes en soirée les vendredis et samedis jusqu'à 23h.
- L'arrêt Foch devient un arrêt central du nouveau réseau Libébus. Les lignes 3 et 10 ne desservent plus l'arrêt Morgan mais l'arrêt Foch.

La tarification :

Refonte des conditions de la grille tarifaire urbaine en décembre 2014 : prise en compte de l'Allocation de Solidarité Spécifique, le taux d'invalidité reconnu en dessous du seuil de 80%, l'ajout du titre de transport groupe et la prise en compte de la CMUC en application de l'article 123 de la loi SRU.

La communication :

Amélioration des supports de communication du réseau Libébus :

- de nouveaux guides-horaires avec une présentation des lignes par secteur ;
- un nouveau plan de réseau plus lisible ;
- le changement de l'affichage aux points d'arrêt avec la création de fiches lignes par arrêt ;
- la création de plans de lignes schématiques ;
- la mise en place d'une charte d'affichage à l'intérieur des véhicules ;
- des supports d'affichage supplémentaires à bord des véhicules, dédiés à de l'information sur le réseau mais aussi à la communication institutionnelle (communication d'Agglopoles Provence et des villes du territoire) ;
- la promotion du système d'information SMS permettant aux usagers de recevoir gratuitement par SMS des informations ou alertes sur le réseau Libébus ;
- la promotion du réseau urbain avec le Bus info présent dans les communes pour renseigner et échanger avec les usagers ;
- la promotion du Transport à la Demande avec une nouvelle livrée ainsi qu'un nom commercial « Mon Libébus » ;
- la semaine promotionnelle de la gratuité du nouveau réseau de transports urbains : semaine « portes-ouvertes » afin que tous les usagers puissent tester les nouveautés du réseau en période de rentrée.

La Billettique :

- Lancement du projet de synchronisation des données entre lepilote.com et la billettique
- Mise en œuvre du projet de Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information Voyageur (calcul avance/retard des véhicules)
- Mise en œuvre du projet de Site de Vente à Distance (SVAD)

L'accessibilité :

- Poursuite des travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt avec les communes du territoire d'Agglopoles Provence.
- Poursuite des rencontres avec la commission accessibilité de Salon de Provence et mise en place d'un test avec des brassards destinés aux personnes atteintes d'un handicap visuel (malvoyants et non-voyants) afin de faciliter leurs déplacements sur le réseau Libébus.
- Mise en place de rencontres au dépôt de CarPostal Salon avec les associations représentatives de l'ensemble des handicaps et les conducteurs afin de sensibiliser le personnel de conduite aux handicaps et améliorer ainsi les conditions de prises en charge et de transport des personnes handicapées.
- Organisation d'une journée AGIR au siège de la Communauté d'Agglomération en novembre 2014 sur le thème de l'accès sur l'accessibilité dans les transports.

Le mobilier urbain :

Lancement d'un marché pour la fourniture, pose et maintenance de poteaux d'arrêt de bus sur le réseau de transports urbains d'Agglopoles Provence afin d'équiper les arrêts créés dans le cadre du nouveau réseau de transports, d'équiper les arrêts sans signalisation verticale et de remplacer le mobilier défectueux.

Le réseau en chiffres :

L'offre globale du réseau et sa fréquentation poursuivent leur dynamique :

- Kilomètres commerciaux : + 10% en passant de 1 729 034 kms commerciaux en 2013 à 1 901 874 kms en 2014 ;
- Fréquentation : + 6,4% en passant de 1 530 812 voyages en 2013 à 1 629 409 en 2014 soit un ratio V/K de 0,84 ;
- Recettes : - 1.19 % en passant de 471 772.50€ à 466 160.60 €. La légère baisse des recettes sur l'année 2014 peut s'expliquer par une baisse des recettes de 11% et 16 % dans les mois qui ont suivis la mise en place du nouveau réseau. Depuis octobre 2014 les recettes sont redevenues équivalentes à l'année 2013.
- La gratuité des transports scolaires sur le réseau Libébus peut aussi impacter les recettes.

2. TRANSPORTS SCOLAIRES

Les circuits :

Pour l'année 2014 les modifications ont été les suivantes :

- Nouveaux arrêts desservis : « La Coste » à Lançon-Provence, « Les Guigues » à La Fare les Oliviers, « Place Couren » à Eyguières ;
- Suppression d'arrêt : « Le Ris » à La Fare les Oliviers (faible fréquentation) « Place Monier » à Eyguières (réaménagement du centre du village) ;
- Dessertes supplémentaires le mercredi matin des écoles sur les communes de Lamanon, Saint-Chamas et Vernègues suite à la réforme des rythmes scolaires ;
- Contrôle des circuits : renfort des contrôles avec 1 contrôle par semaine et la présence d'un agent à la sortie du collège Joseph d'Arbaud un mercredi midi sur 2 ;
- Adaptation des horaires pour les semaines d'épreuves du baccalauréat et du brevet des collèges.

Les actions de sensibilisation :

- Exercices d'évacuation de cars destinés aux collégiens des communes d'Eyguières et Salon de Provence ;
- Action «Théâtre citoyen» destinée aux élèves de 6ème et 5ème de la commune de Salon de Provence.

Les Marchés et conventions :

- Renouvellement de marchés pour 4 circuits scolaires : Lançon-Provence/Salon-de-Provence ; Saint-Chamas/Salon de Provence – Lamanon/Eyguières ; Berre l'Étang/Saint-Chamas ;
- Renouvellement du marché de prestations théâtrales dans le cadre la sensibilisation des élèves à la sécurité et au civisme dans les transports ;
- Lancement d'un marché pour la fourniture, pose et maintenance de poteaux d'arrêt de bus sur le réseau de transports scolaires d'Agglopo Provence ;
- Convention et commande d'un module de communication permettant l'envoi de SMS aux parents d'élèves concernant les informations, alertes et adaptations éventuelles.

Information / Communication :

- Création d'un logo dédié aux transports scolaires communautaires diffusé sur les fiches horaires et les poteaux d'arrêt.

3. DOSSIERS INTER AOT / DOSSIERS TRANSVERSAUX

Réseau Cartreize :

- travail en collaboration avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône sur la création d'une aire de co-voiturage au niveau de l'aire d'autoroute de Lançon-Provence ;
- poursuite des réflexions sur l'amélioration des dessertes entre Grans et Salon par la Ligne 6 ;
- étude sur le renfort des fréquences sur la L87 pour améliorer la desserte du secteur Nord d'Agglopoles Provence vers Aix en Provence.

Réseau des Bus de l'Étang de Berre :

- poursuite du travail de partenariat avec le SMITEEB pour l'amélioration des dessertes du réseau des Bus de l'Étang de Berre
- Réseau Ulysse : travail en collaboration avec le SMGETU pour améliorer la desserte de St Chamas par la L11 « Miramas – St Chamas »

SMT13 :

- réflexions sur la mise en place d'une charte commune pour l'accessibilité aux points d'arrêt et les documents de communication ;
- lancement de l'étude de faisabilité sur la mise en place de navettes maritimes sur l'Étang de Berre afin de trouver des solutions alternatives de connexions entre les différentes communes du pourtour de l'Étang.
- mise en œuvre de Pass intermodaux sur le territoire des Bouches-du-Rhône : gamme tarifaire multimodale constituée de titres de transports intermodaux
- SIM Lepilote : Développement et mise en service du Système d'Information Multimodal et multi opérateur sur les déplacements Lepilote

BUDGET 2014 :

	Budget voté € HT	Budget réalisé € HT
Réseau Urbain Libébus Agglopoles Provence	7 636 754,00 €	7 537 474,85 €
Réseau des Bus de l'Étang de Berre SMITEEB	3 430 000,00 €	3 542 034,00 €
Circuits Scolaires Communautaires Agglopoles Provence	2 715 000,00 €	2 444 048,06 €
TOTAL	13 781 754,00 €	13 523 556,91 €



Service Pôle d'Echanges Multimodaux

→ Année 2014

LE SERVICE DES PEM A ETE CREE EN 2014. IL A GERE :

- 1. LE TRANSFERT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL (PEM) DE SALON DE PROVENCE**
- 2. L'ETUDE DU TRANSFERT DES AUTRES PEM DU TERRITOIRE**

PEM DE SALON DE PROVENCE

Par délibération en date du 26 mai 2014, le Conseil Communautaire a décidé de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération par l'adoption d'une nouvelle compétence facultative relative aux pôles d'échanges Multimodaux (PEM). Concernant le PEM de Salon-de-Provence, les statuts déclarent ce projet d'intérêt communautaire.

Après avis des communes membres, cette modification statutaire a été approuvée par arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2014.

Le service a donc suivi la procédure de transfert de cette opération avec l'ensemble des services concernés, notamment sur les thématiques suivantes :

- Préparation, vérification et suivi des actes liés au transfert
- Règlement juridique et financier du transfert y compris avec les partenaires (avenant n°1 à la convention de financement, avenant FEDER...)
- Préparation des travaux de la CLECT réunie le 3 novembre 2014

Le chantier du PEM de Salon de Provence a repris en décembre 2014. Le service a donc supervisé :

- La reprise du chantier
- La préparation des avenants de transfert avec le service des marchés
- La communication liée à cette reprise avec le service communication
- Le suivi financier des marchés et commandes en lien avec le référent comptable et le service des finances

AUTRES PEM DU TERRITOIRE

Préparation du transfert pour 2015

Par délibération en date du 26 mai 2014, le Conseil Communautaire a décidé de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération par l'adoption d'une nouvelle compétence facultative relative aux pôles d'échanges Multimodaux (PEM). L'année 2014 a permis de préparer, avec les communes concernées, le transfert des autres PEM du territoire (Rognac, Velaux, Saint Chamas, Sénas et Lamanon). Cette décision pourrait être prise en 2015.

Service Aménagement du Territoire

→ Année 2014

La direction Aménagement du Territoire gère plusieurs compétences :

- 1 Le Système d'Information Géographique**
- 2 L'Habitat**
- 3 La Planification Territoriale**
- 4 Natura 2000 / Les Espaces Naturels et Sensibles / Les Risques Majeurs**
- 5 L'ADS**
- 6 L'Urbanisme Opérationnel**
- 7 La Politique de la Ville**

1. SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE :

Développement de notre base de données

Depuis 2007 Agglopoles Provence a mis en place un marché de maintenance et de fourniture de logiciels tout en créant notre propre base de données liées à nos compétences avec notamment :

- Acquisition « logicielle » de la nouvelle version en 2014,
- Formation à l'attention des agents communautaires,
- Expertise de la banque de données et développement d'applications « métiers ».

A travers l'Extranet Webville, les 17 communes possèdent un outil de consultation de la base de données SIG avec en outre :

- 2 journées de formation à leur attention. Nouvelle session de formation pour les agents communaux et communautaires,
- Mise en ligne des PLU numérisés ainsi que leur actualisation et autres servitudes et/ou annexes,
- Mise en ligne de la photographie aérienne et mise en œuvre de l'actualisation de celle-ci.

Dans la continuité de notre engagement, Agglopoles Provence gère et transmet l'ensemble des Plans Cadastreux Informatisés : labellisation des 17 communes avec en lien la :

- Récupération des données cadastrales + littérales annuellement au mois de juillet/août
- Transmission aux communes et aux partenaires,
- Transmission des fichiers des locaux vacants

Réunion d'organisation avec les services Urbanisme des communes pour décliner les différents logiciels ADS.

Partenariats

- Acquisition des fichiers des locaux vacants de la Direction Générale des Impôts: restitution annuelle aux communes. Continuité de la réception de ces fichiers et de leur transmission annuelle,
- Extension de la convention d'échanges de données avec intégration de nouveaux partenaires - Réception des fichiers de tous les partenaires annuellement et restitution des données aux communes,
- Participation active au Centre Régional d'Information GEographique ainsi qu'à l'Association des Ingénieurs Territoriaux Français (AITF) groupe SIG/topo.

Fonctionnement interne

- Transmission de nombreuses données aux bureaux d'études ayant une mission de service public pour les 17 communes d'Agglopoles Provence notamment dans le cadre de l'élaboration de leurs PLU. Mise en place de la signature d'acte d'engagement pour la transmission des données. Enfin, le service fournit des cartographies pour les communes selon les thématiques en cours de réflexion.
- Acquisition de l'orthophotographie : photographie aérienne. Suite à un groupement de commandes avec les autres EPCI du département, Agglopoles Provence a acquis une vue aérienne à une précision de 15 cm. Une nouvelle prise de vue est prévue pour 2014/2015. Cette base de données de référence est disponible en intranet et extranet. Elle servira également pour de nombreux supports de communication à destination des administrés.

2. HABITAT / FONCIER

Programme Local de l'Habitat (PLH)

- Dans le cadre de la préparation du PLH, un diagnostic du territoire d'Agglopoles Provence, a permis de recenser les besoins du territoire des 17 communes
- Une étude de stratégie foncière a complété ce diagnostic et a permis d'identifier les secteurs à enjeux fonciers en cohérence avec les objectifs du PLH
- Le PLH a été adopté en mars 2010 pour une durée de 6 ans, il prendra donc fin au 31 décembre 2015. Son programme d'action se décline en 4 axes :
 - Créer les conditions de réussite des objectifs du PLH
 - Veiller au niveau de confort des logements existants
 - Cibler l'action sur un certain nombre de publics spécifiques
 - Organiser et mettre en œuvre la politique
- Le service Habitat met en œuvre le programme d'actions du PLH par :
 - L'élaboration des bilans annuels du PLH
 - Rencontre annuelle avec les communes pour recenser l'ensemble des Permis de Construire ainsi que l'état de leur demandeur de logements sociaux
 - Mise en place du Comité Consultatif Habitat réunissant des Elus sur les questions habitat (dossiers de subventions, suivi d'étude,...)
 - Mise en œuvre et gestion des dossiers de garantie des emprunts
 - Mise en œuvre et gestion des dossiers de financement du logement social : surcharge foncière, fonds de concours VRD pour l'habitat, subvention forfaitaire BBC, subvention forfaitaire petits logements
 - La mise en œuvre du PLH nous permet également d'enrichir nos données « observables » et notamment avec les données de la CAF, PERVAL, le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI), l'ANAH, le Conseil Départemental et la Région PACA.
- Les bilans annuels du PLH montrent que les objectifs du PLH sont tenus quantitativement et qualitativement
- La préparation du cahier des charges de l'appel d'offres des études du 2ème PLH. Le bureau d'études devra aider la Communauté d'Agglomération à établir le 2ème PLH et définir une stratégie foncière en réactualisant notamment les données du 1er PLH et de l'étude de stratégie foncière. La Commission Interne d'Appel d'Offres vient de valider l'attribution de ce marché au groupement « SEMAPHORES »/ « Quelle Ville ? ». Le démarrage de la mission est prévu courant juin 2015 après la notification du marché et pour une durée de 16 mois.
- Une demande de prorogation du 1er PLH a été effectuée auprès de M. le Préfet afin de permettre la réalisation des études du 2ème PLH dans des délais corrects et de faire coïncider le démarrage du 2ème PLH avec la période triennale 2017-2019.

Programme d'Intérêt Général (PIG)

- Un diagnostic et une étude pré opérationnelle d'OPAH ou de PIG, effectués en 2011 et 2012, ont permis de connaître les besoins en réhabilitation du Parc Privé ancien des 17 communes d'Agglopoles Provence ; 3 dispositifs ont été proposés aux Elus d'Agglopoles Provence :
 - un PIG sur les 17 communes,
 - une OPAH multi sites sur 7 des 17 centres anciens,
 - un PIG

- La mise en place d'un PIG traitant notamment des thématiques de l'habitat dégradé et l'adaptation des logements applicable sur les 17 communes d'AgglopoLe Provence. L'ingénierie renforcée porte sur 3 centres anciens des communes de Salon-de-Provence, Sénas et Saint-Chamas (communes volontaires et identifiées lors du diagnostic), le prestataire accompagne ces 3 communes sur la mise en œuvre d'aides et/ou procédures spécifiques pour traiter des centres anciens.
- Une convention PIG avec ingénierie renforcée a été signée le 15 novembre 2013 (durée 3 ans) avec tous les partenaires (Etat, ANAH, Conseil Départemental, Région PACA et les 3 communes). Le marché de suivi animation de ce dispositif a été attribué à URBANIS en février 2014. Le Bureau Habitat de la Ville de Berre l'Etang est animé par le PACT13, ce dernier poursuit le traitement des dossiers pour les administrés de cette commune.
- Le bilan de la première année du PIG montre de réels besoins de réhabilitation. URBANIS a répondu à plus de 400 propriétaires sur l'ensemble des 17 communes. 73 logements ont été visités et diagnostiqués. En 2014, 38 dossiers ont été déposés et 19 dossiers ont été agréés ANAH et partenaires PIG pour un montant de 67 045 € de subventions d'AgglopoLe Provence.
- Par manque d'enveloppe ANAH et FART (Fonds d'Aide à la Rénovation Technique), il n'a pas été possible d'agréer les dossiers en instance remis par les services de l'Etat début 2014 et tous les dossiers réceptionnés en 2014. L'engagement de la participation des autres partenaires PIG est conditionné par l'agrément ANAH.
- A l'issue de la première année du PIG, il apparaît que ce dispositif est dépassé. Il a donc été prévu de mettre fin par anticipation à la convention PIG au 31 décembre 2015, en prévision du lancement d'une nouvelle convention et d'un nouveau marché de suivi et d'animation. L'enveloppe financière prévue pour la 3ème année du suivi et de l'animation est réinjectée sur la 2ème année du suivi et d'animation du PIG afin que le bureau d'études URBANIS visite dans des délais raisonnables les logements des demandeurs pour monter les dossiers. Le projet de la convention du 2ème PIG est actuellement en cours de lecture auprès des partenaires PIG.

La délégation des aides à la pierre

- En 2013, AgglopoLe Provence a effectué une demande de délégation des aides à la pierre auprès du Préfet de la Région PACA, qui a donné son accord en décembre 2013 pour une délégation effective au 1er janvier 2014.
- Cette délégation des aides à la pierre permet désormais à AgglopoLe Provence d'instruire tous les dossiers de financements des aides à la pierre pour les bailleurs sociaux à la place des services de la DDTM13 et les demandes de financement des aides à l'habitat privé à la place de l'ANAH.
- La délégation est formalisée par 2 conventions :
 - une convention cadre
 - une convention de délégation ANAH concernant l'habitat privé.
- Ces conventions fixent les modalités, les objectifs de logements financés sur le territoire d'AgglopoLe Provence. AgglopoLe Provence agit dans ce cadre pour le compte de l'Etat mais peut adapter dans une certaine limite, les principes d'attribution des aides aux besoins du territoire. Des avenants annuels modifient ces objectifs et éventuellement les modalités si besoin.
- Les conventions ont été signées par le Président d'AgglopoLe Provence et M. le Préfet, le 23 juillet 2014.

- Les difficultés d'accès au logiciel de l'ANAH et le manque d'enveloppe financière de l'ANAH n'ont pas permis de traiter l'ensemble des dossiers de demandes de subventions (bailleurs sociaux et propriétaires privés) déposés fin 2013 début 2014 et non instruits par les services de l'Etat et les dossiers réceptionnés par AgglopoLe Provence en 2014. 19 dossiers ont été agréés sur les 18 dossiers antérieurs à 2014 et 38 dossiers réceptionnés en 2014. Tous les dossiers « autonomie » complets ont été agréés en 2014. Le manque d'enveloppe FART et ANAH n'a pas permis d'engager les dossiers « Economie d'Energie et Dégradation ».
- Cette délégation des aides à la pierre implique la création d'une nouvelle instance pour la partie Habitat Privé :
 - un programme d'actions qui correspond au guide des aides à l'habitat privé applicable sur le territoire d'AgglopoLe Provence est en cours d'élaboration. Pour la première année de mise en place de la délégation, il est proposé de rester dans les conditions d'attribution des aides définies par les services de l'Etat pour le secteur non délégué.
 - une Commission Local pour l'Amélioration de l'Habitat (CLAH) : cette instance donne son avis sur les dossiers de demande de subvention des propriétaires. Un règlement de la CLAH fixe sa composition et les caractéristiques des dossiers présentés en CLAH. Elle s'est réunie en octobre 2014.
- La délégation des aides à la pierre permet à AgglopoLe Provence de bénéficier de la réversion des pénalités SRU des communes ne respectant pas 25 % de logements sociaux. En 2014, 9 communes sont pénalisées dont le montant des pénalités versées s'élève à presque 700 000 €. 190 047 € de ces fonds ont été attribués sous forme de subventions aux bailleurs sociaux pour leurs opérations de logements sociaux. En 2015, ces 9 mêmes communes sont pénalisées d'un montant de plus 770 000 €.

Actionnariat avec les Bailleurs HLM de notre territoire

- Suite à la restructuration du capital des sociétés HLM, AgglopoLe Provence est devenu actionnaire chez les 11 principaux bailleurs sociaux présents sur le territoire depuis 2006. Cet engagement nécessite un suivi des conseils d'administrations, assemblées ordinaires et extraordinaires ainsi que la participation aux commissions d'attributions.

Agence Départementale d'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône (ADIL 13)

Depuis juin 2006, l'ADIL 13 assure et anime des permanences à Rognac (1/2 j/ mois) et Salon de Provence tous les mercredis pour l'ensemble des administrés de notre territoire. Ces permanences permettent d'obtenir des informations techniques, juridiques et fiscales en matière de logement y compris locatif avec un vif succès notamment à Salon de Provence avec près de 450 personnes par an.

En 2011, notre partenariat a été étendu avec la mise en place d'un observatoire des loyers du parc privé, l'analyse des données INSEE, Perval, PTZ+ mais surtout avec la mise en œuvre d'un Observatoire de l'Habitat qui fait « référence » à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône.

En 2014, la mission de conseil des habitants et des acteurs de l'habitat de l'ADIL 13 se poursuit par la réalisation de 5 ateliers annuels libres et gratuits dont les thèmes sont fixés par AgglopoLe Provence en lien avec sa politique de l'habitat.

Conventions d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA

Une convention cadre définit les engagements et obligations entre AgglopoLe Provence et l'EPF PACA pour la réalisation d'opérations prioritaires. Elle précise également les modalités d'interventions de l'EPF PACA en phase d'anticipation (réflexion sur sites à enjeux identifiés mais mal définis) et d'impulsion foncière (veille foncière active). Un avenant à cette convention cadre signé en 2013 porte l'engagement financier à 8 millions d'euros et prolonge la durée de la convention au 31 décembre 2016.

Une convention multi sites signée entre AgglopoLe Provence et l'EPF PACA vise une intervention foncière à court terme destinée à la production de programme d'habitat mixte afin de répondre aux objectifs du PLH. A ce jour, cette convention prévoit un objectif de 600 logements par l'acquisition foncière et le portage foncier pour une enveloppe de 15 000 000 € HT. En 2014, l'avenant n°3 de cette convention porte l'objectif à 700 logements et une enveloppe financière à 20 000 000 € HT.

Dans le cadre de cette convention, plusieurs communes ont adhéré, depuis 2009, au dispositif de la convention multi sites :

- Berre l'Etang en date du 21/05/2010
- Charleval en date du 23/04/2010
- La Fare les Oliviers en date du 19/03/2010
- Lamanon en date du 21/05/2010
- St Chamas en date du 24/09/2010
- Velaux en date du 13/04/2010
- Pélissanne en date du 05/07/2011
- Rognac en date du 31/03/2010
- Salon de Provence en date du 11/06/2010
- Lançon-Provence en date du 24/09/2013

Les Conventions

5 conventions actives représentant un montant de :

- 35 M € d'engagement autorisé et répartis en :
 - o 8 M € au titre des actions d'anticipation foncière (convention cadre)
 - o 20 M € au titre des actions foncières court/moyen terme visant à la production de logements (convention multi-sites)
 - o 7 M€ de budget spécifique sur les communes de Salon de Provence (2.5 M €), Pelissanne (3.5 M €) et Lançon Provence (2.5 M €). Antériorité du partenariat qui arrive à échéance en décembre 2016.

8 communes d'AgglopoLe Provence (sur 17) sont conventionnées avec l'EPF (en adhésion aux dispositifs CPA/EPF ou en convention spécifique) avec des actions effectives.

Il s'agit de Berre L'Etang– La Fare les Oliviers – Lançon-Provence –Pelissanne – Salon de Provence – Rognac –Velaux et St Chamas.

23 sites d'intervention en cours soit un total de 100 ha dont 80 hectares environ concerne des actions en anticipation foncière (Velaux la SIFF, Rognac Pole Gare, Salon rte de Grans et Salon de Salon Bel Air abord 113)

Les dépenses d'actions foncières (par commune) :

Berre L'Etang – 985 K€

La Fare les Oliviers –798 K€

Lançon-Provence –854 K€

Pelissanne – 2471 K€

Salon de Provence – 3900 K€

Rognac –2400 K€

Velaux - 5255 K€

Soit un total de dépenses **16,6 M €** représentant 45 % des engagements autorisés.

Comité Consultatif Habitat (CCH)

Cette instance composée des Elus d'Agglopoles Provence a été mise en œuvre en 2011 afin d'avoir un comité de suivi des questions habitat. Cette instance ne s'est pas réunie en 2014.

3. PLANIFICATION TERRITORIALE

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

Le Scot a été approuvé en Conseil Communautaire du 15 avril 2013 et est exécutoire depuis le 20 juin 2013. L'année 2014 a vu le Conseil Communautaire approuver les indicateurs de suivi de ce document de planification, par délibération du 3 mars. Il s'agit donc désormais d'assurer l'acquisition de ces données et d'en assurer le suivi afin de vérifier si l'évolution du territoire se fait de manière conforme aux projections du SCOT.

Suivi de l'élaboration des PLU communaux

Le suivi de l'élaboration des PLU des 17 communes d'Agglopoles Provence en tant que Personnes Publiques Associées a pour but de vérifier leur compatibilité avec le SCOT. 2014 a vu l'élaboration des PLU de Sénas, Mallemort et Velaux ; la révision des PLU de Salon-de-Provence et Aurons ; la révision simplifiée du PLU d'Eyguières. Globalement, toutes ces évolutions vont dans le sens d'une compatibilité avec le SCOT.

4. LES ESPACES SENSIBLES ET RISQUES MAJEURS

Natura 2000

a) Suivi des sites Natura 2000 du territoire

- Suivi des 5 sites Natura 2000 (Alpilles, Durance, Crau, Etang de Berre, plateau de l'Arbois) présents sur le territoire non gérés par la collectivité
- Participation aux Comités de Pilotage
- Rencontre des chargés de mission
- Appui technique ponctuel
- Projets communs (exposition - animations)

b) Opérateur Site Natura 2000 Garrigues de Lançon et Chaines alentour (1^{er} semestre)

- Rencontres avec les partenaires locaux (associations, partenaires socio-professionnels)
- Entretiens avec les communes du site
- Appui technique aux porteurs de projets pour les évaluations d'incidences Natura 2000
- Animation et organisation des groupes de travail
- Rédaction et finalisation du DOCOB (Document d'Objectifs)
- Rédaction et finalisation de la charte N2000

- Copil de validation du DOCOB (12/06/2014) et lancement de l'animation

c) Animateur du Site Natura 2000 Garrigues de Lançon et Chaines alentour (2^e semestre)

- Réunion de cadrage pour l'animation (RCPA)
- Lancement et réalisation d'une exposition de 6 panneaux Natura 2000 (Etang de Berre – Garrigues de Lançon) partenariat (Gipreb – AgglopoLe Provence)
- Rédaction et mise en œuvre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour la mise en œuvre des MAEC
- Participation aux PNA (Aigle de Bonelli, pie grièches et chevêche, Rollier d'Europe)
- Suivi faune (Aigle de Bonelli, pie grièche, etc.)
- Entretien avec les communes pour les contrats N2000
- Lancement d'un contrat N2000 (La Fare les Oliviers)
- Echanges avec le réseau N2000
- Suivi SCOT
- Appui technique aux porteurs de projets pour les évaluations d'incidences Natura 2000

d) Agriculture & gestion des milieux aquatiques

- Rédaction et mise en œuvre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour la mise en œuvre des MAEC
- Participation au projet « La Routo » de la Maison de la Transhumance
- Relance des projets agricoles (Salon de l'Agriculture, Maison de Pays, etc.)
- Suivi de l'observatoire agricole de biodiversité
- Suivi du PAEN de Velaux
- Suivi du contrat de nappe (SYMCRUAU)
- Suivi des contrats de canaux (Crau sud Alpilles et du Comtat à la mer)
- Suivi du SDAGE et PGRI (Durance, Arc, Touloubre)
- Suivi du PAPI Arc
- Suivi du contrat de l'Etang de Berre

Protection de la forêt contre l'incendie

a) Travaux de prévention des incendies de forêt dans le cadre des Plans de massifs

Actions menées sur le territoire du massif Saint-Chamas, La Fare les Oliviers, Lançon Provence géré par AgglopoLe Provence

Au cours de l'année 2014, AgglopoLe Provence s'est consacrée à la mise en œuvre des travaux forestiers de prévention incendie dans le massif Saint-Chamas, La Fare les Oliviers, Lançon-Provence (7 774 ha), situé en totalité sur son territoire et dont elle assure la gestion.

- Démarrage des travaux de réfection de la bergerie tunnel sur la commune de Lançon-Provence
- Lancement des travaux de fermeture des accès au massif par pose de barrières DFCI et d'enrochements aux entrées de pistes D.F.C.I. sur les communes de Lançon-Provence et de La Fare-les-Oliviers (programme 2013)
- Lancement des travaux de signalisation des croisements de pistes à l'intérieur du massif (programme 2014)

- Finalisation des travaux de fourniture et pose de deux citernes DFCI de 80 m3 et création d'une aire de retournement sur la commune de Lançon-Provence
- Poursuite du programme Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne 2012 - réalisation des travaux de mise aux normes de pistes DFCI et élaboration du dossier de mise en servitude de passage et d'aménagement sur la piste DFCI dite « LA 110 » sur la commune de Lançon Provence
- Réalisation de travaux de débroussaillage le long de pistes DFCI sur 53 ha, sur la commune de Lançon Provence
- Réflexion sur l'extension du débroussaillage le long des pistes DFCI
- Réalisation de travaux d'entretien sur les barrières DFCI
- Assistance technique au PIDAF avec la Société ALCINA
- Sensibilisation à l'accès du public dans les espaces naturels pendant la période estivale
- Mise en place d'affiches plastifiées aux entrées des massifs

Actions menées sur le territoire des massifs des Roques, Quatre Termes, Chaîne des Côtes et Trévaresse, suite à la dissolution des syndicats de PIDAF

- Communes d'Agglopoie Provence concernées : Alleins, Aurons, La Barben, Lamanon, Pélissanne, Salon-de-Provence, Vernègues, Charleval, Lançon-Provence
- Préparation du marché d'assistance technique aux plans de massifs
- Reprise de la programmation DFCI 2014 (éclaircie Les Gaussiers à Salon-de-Provence, réfection des passages à gué sur La Barben, mise aux normes de citernes sur les communes de Lamanon et de Vernègues, signalisation des entrées du massif des Roques sur plusieurs communes)
- Préparation de la programmation de travaux 2015
- Réflexion sur l'état des pistes DFCI

Actions menées sur les massifs non gérés par Agglopoie Provence

Les travaux et actions menés sur les communes d'Agglopoie Provence par les syndicats mixtes en charge de la mise en œuvre des Plans de massif au cours de l'année 2014 sont les suivants :

➔ Parc Naturel Régional des Alpilles

Communes d'Agglopoie Provence concernées : Eyguières, Lamanon, Sénas

Nature des interventions :

- Eyguières – opération de débroussaillage à réaliser par les Forestiers Sapeurs : le long de piste DFCI (41,5 ha) (prévisionnel 2014)
- Lamanon – opération de débroussaillage à réaliser par les Forestiers Sapeurs : le long de piste DFCI (13,5 ha) et coupure DFCI (11 ha) (prévisionnel 2014)
- Sénas – opération de débroussaillage à réaliser par les Forestiers Sapeurs : le long de piste DFCI (2 ha) (prévisionnel 2014)
- Eyguières et Sénas : poursuite des travaux de Restauration des Terrains Incendiés suite au feu 2012.
- Sénas : opération CFM 2010 – poursuite de l'opération fourniture et pose d'une citerne DFCI au Vallon d'Auphan

- Réflexion sur le parc des citernes DFCI
- Assistance technique avec la Société du Canal de Provence

➔ Massif de l'Arbois

Communes d'Agglopoie Provence concernées : Rognac et Velaux

Nature des interventions :

- Velaux : 12,5 ha d'éclaircie et débroussaillage le long de l'A7
- Velaux : concertation pour la réalisation de 17 ha d'éclaircie au Baoubacoua et valorisation bois énergie
- Rognac : poursuite des travaux RTI – feu 2012 - 5,7 ha d'exploitation des bois brûlés et de restauration de terrains incendiés en forêt privée aux Barjaquets
- Rognac : 10 hectares d'éclaircie dans la pinède et de débroussaillage dans le Vallon du Malaga
- Rognac – opération de débroussaillage à réaliser par les Forestiers Sapeurs – quartier de La Plantade et les Bassins (5,3 ha) (prévisionnel 2014)
- Velaux – opération de débroussaillage à réaliser par les Forestiers Sapeurs – quartier des Fauconnières (4,6 ha) (prévisionnel 2014).
- Assistance technique au plan de massif assurée par ALCINA

➔ Massif de Pont de Rhaud

Commune d'Agglopoie Provence concernée : Saint-Chamas

Nature des interventions :

- Débroussaillage le long de pistes DFCI (Forestiers Sapeurs)
- Traitement de l'interface Quartier de Barbette à Meudon : réalisation de l'opération
- Assistance technique au plan de massif assurée par ALCINA

 **Lutte contre les nuisances**

Lutte contre la chenille processionnaire du Pin

Ce traitement est effectué par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FGDDON). Pour l'année 2014, les secteurs traités ont couvert 410,5 hectares en espaces naturels et ont concerné les communes de Aurons, Eyguières, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Pélissanne, Rognac, Salon-de-Provence, Saint-Chamas et Velaux.

Lutte contre les moustiques

Dans le cadre de la lutte contre les moustiques, dont l'opérateur est l'Entente Interdépartementale du Littoral Méditerranéen, la surveillance et le traitement (milieu rural et milieu urbain) ont été menés sur trois communes littorales et sur la commune de Salon-de-Provence.

5. AUTORISATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

Les services de l'Etat et plus particulièrement la DDTM13 ont signifié en date du 3 décembre 2012 que dans le cadre d'une réorganisation interne, l'instruction des actes d'urbanisme pour le compte des communes non autonomes, ne pourra être traitée localement d'ici fin 2012 et incitent les communes concernées à assurer elles-mêmes l'application du droit des sols (ADS).

Effectif depuis le 8 juillet 2013, le service d'instruction de certaines autorisations d'urbanisme a vu le départ de la commune de Vernègues et l'arrivée de Lançon-Provence, demandée par la commune en décembre 2014. Outre un aspect quantitatif, la volonté est aussi de proposer un service qualitatif et de niveler les modes d'instruction entre les 9 communes adhérentes. Un lien est effectué sur les opérations les plus importantes au niveau de la planification afin de s'assurer de leur compatibilité avec le SCOT.

6. URBANISME OPERATIONNEL

La Direction a apporté un soutien à la Direction du Développement Economique dans le cadre de l'extension du Parc d'Activités de la Gandonne, sur la commune de Salon-de-Provence. L'aide a porté sur la formalisation du dossier de permis d'aménager.

Par ailleurs, la Direction a pris part au projet de rénovation urbaine des Canourgues, commune de Salon-de-Provence, menée par la municipalité, en partenariat avec le CAUE13.

7. POLITIQUE DE LA VILLE

Une refonte complète de la logique d'intervention a été initiée suite à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. L'échelon intercommunal a été consacré comme niveau stratégique de pilotage des actions et concentre les actions sur des quartiers prioritaires. Concernant AgglopoLe Provence, 4 quartiers ont été ciblés par décret : 2 à Salon-de-Provence (Canourgues – Monaque), 2 à Berre-l'Etang (Centre-Ville et Béalet/Bessons/Mariélie).

En ce sens, a été accueillie, le 14 novembre, la Préfète Déléguée pour l'Egalité des Chances, en présence des Sous-Préfets d'Aix et Istres ainsi que la Déléguée du Préfet. S'en est suivi un comité de pilotage, le 22 décembre 2014 visant à présenter le diagnostic du territoire (élaboré par la société COMPAS), ses enjeux, ainsi que l'échéancier et l'architecture du contrat de ville.



Piscine intercommunale Claude Jouve

→ Année 2014

I - BILAN DES ACTIVITES ET DE LA FREQUENTATION DE LA PISCINE

En 2014, nous avons accueilli au 31 décembre : 135111 personnes (115158 en 2013).
Quelques chiffres révélateurs d'une piscine « en bonne santé » : 1 580 413 entrants depuis août 1997.
Soit 371 entrants en moyenne par jour pour 2014.

Total des entrants :

Dont :

Scolaires : 28 992

Groupes payants (CLSH, Rognac, associations) : 13 508

Groupes gratuits (CNEB, pompiers, police et compétitions.) : 8 898

Animations (aquagym et école de nage) : 13 752

Public : 69 961

Nous assistons à une augmentation d'affluence pour cette année 2014 (été et hiver) ; une légère diminution apparaît dans les secteurs « Groupes Gratuits et Animations » par rapport à 2013. Néanmoins, les secteurs Scolaires, Groupes payants et Public révèlent une augmentation de la fréquentation par rapport à 2013.

ETE 2014

Au mois de juillet, nous avons accueilli 8 929 personnes, soit une diminution par rapport à 2013 (moyenne de 298 entrées par jour, contre 353 en juillet 2013).
Au mois d'août, 9 455 personnes sont venues à la piscine, soit une diminution par rapport à 2013 (moyenne de 285 personnes par jour contre 320 en août 2013).

Outre le public reçu à compter de 12h, nous avons reçu des groupes organisés à partir de 8h le matin, les mercredis et samedis (pompier et police), de 9h à 12h les CLSH de toutes les communes. Ces centres municipaux ou associatifs sont devenus des habitués, et nous en recevions plusieurs chaque matin. Les échos que nous en avons retirés sont tous positifs.

Ces groupes sont les suivants :

- CLSH BERRE
- CLSH VITROLLES
- CLSH Ville de rognac
- CLSH St Victoret
- C O B BERRE
- Association Velaux Gym
- Foyer Les Bories

A/ Les scolaires

Depuis la rentrée 2014, la réforme des rythmes scolaires a conduit la direction de la piscine à élaborer une nouvelle organisation concernant l'occupation des bassins. L'élaboration de ce nouveau planning permet aujourd'hui que chaque partenaire puisse conserver son volume horaire de créneaux et de profiter même d'un élargissement de certains créneaux, afin d'optimiser pour tous un meilleur service public.

ECOLES ELEMENTAIRES

Rognac (5 primaires, 3 maternelles), Berre l'Etang (6 primaires, 3 maternelles), Lançon Provence (4 primaires), St Chamas (2 primaires), Velaux (2 primaires, 2 maternelles) et La Fare Les Oliviers (2 primaires et 2 maternelles).

Trois créneaux de 40 min ont été aménagés chaque matin pour les élémentaires. De la même façon, trois créneaux ont été mis en place l'après-midi pour les maternelles et les primaires, entre 14h et 16h.

Nous disposons donc de 48 créneaux hebdomadaires pour les élémentaires.

LES COLLEGES

La piscine offre 6 créneaux pour les collèges.

Le partage de ces créneaux n'a pas été chose aisée. Nous avons travaillé, pour les collèges, avec les professeurs d'EPS concernés (Berre l'Etang, Rognac, Velaux, St Chamas), en fin d'année scolaire dernière. Les répartitions ont donc été faites en entière concertation avec chaque établissement.

L'enseignement aux scolaires est basé sur l'aménagement des bassins à l'aide de matériels divers : lignes d'eau, tapis, cage à écureuil, toboggan, rocher à bulle à immerger, etc. La ville de Berre l'Etang a investi près de 30 000 euros dans ces outils pédagogiques divers lors de l'ouverture de la piscine Claude Jouve ; aujourd'hui AgglopoLe Provence participe au renouvellement progressif du matériel.

La particularité de l'enseignement scolaire à la piscine intercommunale est de dépendre de cinq circonscriptions, donc de cinq Inspecteurs (IEN) et de 5 Conseillers Pédagogiques (CPC ou CPD) : Miramas pour les communes de Berre l'Etang et de St Chamas, Salon pour Lançon Provence, Aix pour Velaux, Aix3 pour la Fare les Oliviers et enfin la Circonscription Départementale pour Rognac.

Depuis 12 ans, nous travaillons sur l'homogénéisation des projets, en créant un projet « intercommunal » d'enseignement de la natation à l'école. Les responsables intercommunaux d'AgglopoLe Provence ont ainsi mis à disposition de l'ensemble du corps enseignant du primaire, concernant les communes précitées, ses installations pendant une semaine complète. Un stage de formation des Maîtres a été mis en place par le CPD, les CPC et les MNS afin de présenter ce projet commun aux enseignants, de maîtriser les craintes de ceux-ci, et de leur présenter leur nouvelle salle de classe que représente la piscine.

En partenariat avec l'éducation nationale et les établissements scolaires, nous recevons durant des périodes spécifiques, des élèves qui viennent suivre une formation en milieu professionnel (connaissance du monde du travail).

B/ Les CLSH

Les Centres de Loisirs font partie de nos publics privilégiés. Tout au long de l'année et jusqu'au mois de juin, pendant les périodes des vacances scolaires, suivant un planning préétabli, des créneaux leur sont réservés.

En été, c'est tous les matins que se présentent les différents centres de loisirs des villes, pendant 3 heures. Ces 3 heures sont totalement allouées aux groupes, et la piscine est fermée au public pendant l'accueil de ces enfants. Du matériel est mis à disposition des animateurs (tapis, planches, ceintures, ballons, objets quelconques). C'est presque la continuité des activités scolaires. De plus, le toboggan est à l'entière disposition des enfants qui n'ont alors pas la contrainte des files d'attente qu'on trouverait lors des ouvertures au public.

C/ Les actions pérennes

Les nocturnes tous les vendredis soir de 20h à 23h remportent un réel succès auprès des jeunes ados et des familles.

L'ouverture plus tôt au public le mardi, jeudi et vendredi à 16h30 au lieu de 17h00.

La mise en place d'un distributeur de salades, de sandwichs et équipements de natation.

7 ans de fonctionnement avec le système Poséidon et un retour efficace.

D/ Autres partenaires

Depuis plusieurs années, l'accessibilité de la Piscine intercommunale Claude Jouve offre aux Clubs (Rognac Natation, Cercle des Nageurs de l'Étang de Berre, VO3Max Triathlon Berre), Ecole Départementale des Pompiers de Velaux et Foyers pour Handicapés, une utilisation des bassins en constante évolution.

E/ Les réalisations 2014

De nombreuses animations ont encore été proposées conduisant à un large succès :

- Janvier 2014 Championnat de France des Régions Handisport,
- Avril 2014 Organisation des épreuves facultatives ponctuelles d'éducation physique et sportive du Baccalauréat,
- Avril 2014 Compétition de Natation Synchronisée,
- Avril 2014 Gala de Natation Synchronisée,
- Mai 2014 Critérium des 100 mètres,
- Mai 2014 Compétition de Hockey Subaquatique,
- Juin 2014 Gala du Cercle des Nageurs de l'étang de Berre,
- Août 2014 Stage féminin de Hockey Subaquatique,
- Décembre 2014 TELETHON,
- Décembre 2014 Animations de Noël

Enfin ouverture au public durant les vacances scolaires de Noël avec un horaire particulier à partir de 10H00 jusqu'à 19H00 afin de permettre aux usagers de pouvoir nager aussi le matin.

Continuum des actions de sensibilisation:

Aux économies d'énergie :

- Projecteurs éteints systématiquement avant l'arrivée des scolaires
- Réglage mis en place pour la temporisation des douches (entre 10s et 15 s)
- Réparation des fuites des espaces verts
- Diminution programmée des températures d'eau en fonction des températures extérieures
- Mise en place d'une cellule de ramassage des papiers : déchets sélectifs

II - BUDGET 2014

La gestion des coûts nécessite chaque année de réfléchir à des solutions afin de diminuer le déficit sans réduire la qualité de prestation offerte au public en adéquation avec l'augmentation des recettes.

En résumé :

Total dépenses 2014 :	1 872 446.17 €
Total recettes 2014 :	336 513.90 €
Différentiel :	1 535 932.27 €

Un personnel plus efficace

L'aménagement de secteur par du matériel adapté va éviter les cumuls d'heures supplémentaires (installation d'une nouvelle série de casiers dans chaque vestiaire collectif).

La formation du personnel en informatique, marchés publics, secourisme, habilitation électrique, SSIAP 1 et habilitation nacelle.

La motivation du personnel dans le travail en améliorant les conditions de fonctionnement, les relations humaines et en encourageant les bonnes initiatives. Mise en place de réunions plus ciblées et moins fréquentes.

Les investissements 2014

- Aménagements de casiers dans les vestiaires et sur le bord du bassin pour le confort des usagers
- Achat d'un système de mise à l'eau pour les personnes à mobilité réduite
- Aménagement du local des sanitaires pour le personnel technique
- Création d'un local pour le rangement du matériel sur le bassin
- Remplacement de l'adoucisseur
- Rénovation du système de climatisation
- Achat de matériels pour le bassin (Cage aquatique, douche extérieure, échelles, set de poteaux virages/faux départ, table à langer murale.
- Renouvellement de matériel informatique



Service Enfance Jeunesse

→ Année 2014

SERVICE ENFANCE & JEUNESSE

Mise en œuvre du Projet Educatif du Territoire

Poursuite de la mise en place de l'accompagnement des professionnels de la petite enfance avec l'analyse des pratiques professionnelles au travers d'un marché public.

Mise en place de l'accompagnement à la parentalité par des rencontres familles autour de thématiques proposées par les directrices des structures petite enfance.

Poursuite des d'actions qualitatives dans les structures petite enfance en partenariat avec des prestataires.

Poursuite du marché avec l'association Léo Lagrange, prestataire en charge de la gestion des structures jeunesse

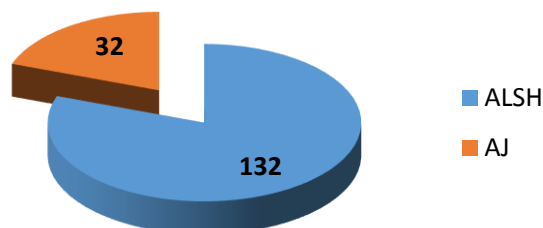
Les structures jeunesse ont réalisé 18 223 heures d'accueil en 2014.

REPARTITION ALSH ET ACCUEIL DE JEUNES

<u>ALSH</u>	<u>AJ</u>
<u>132 JEUNES</u>	<u>32 JEUNES</u>

 ALSH = 11/14 ANS

 ACCUEIL DE JEUNES 15/17 ANS



Organisation de la Fête de la Jeunesse Intercommunale en partenariat avec la commune de Charleval

Cette année 600 personnes ont participé à cette manifestation.



 **Le Point d'Information Jeunesse accompagne les jeunes de 11/30ans sur des thématiques diverses : emploi, santé, logement, scolarité**

Le service met en place des animations autour des journées nationales et mondiales. Organise des ateliers de découverte des métiers et met en place l'action Jobs d'Eté en partenariat aussi avec les entreprises locales.

En résumé le PIJ c'est :

949 VISITES DE JEUNES SUR 2014
588 ENTRETIENS INDIVIDUELS
JEUNE/ANIMATRICE PIJ

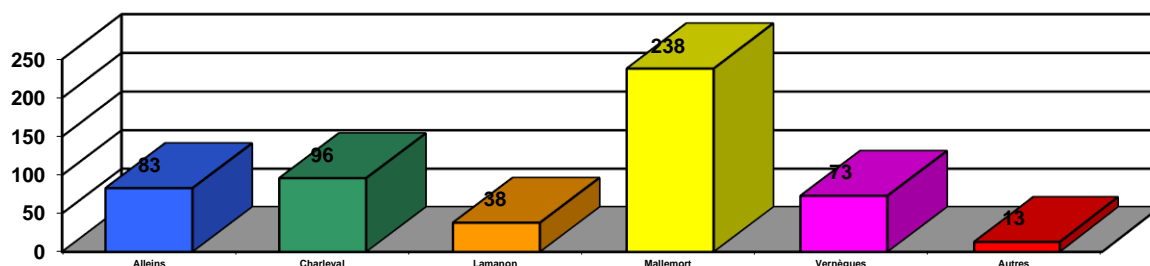
 **Actions de formation pour les jeunes du territoire**

17 formations BAFA ont été prise en charge pour les jeunes du territoire et les animateurs des périscolaires.

ALSH LES TOUT CHATOU

C'est 541 enfants différents qui ont fréquenté la structure. Cela représente 10 835 journées d'accueil.

Répartition par commune :



Répartition par tranche d'âge :

	11/14 ans	9/10 ans	6/8 ans	3/5 ans
2014	56 10%	110 21%	213 39%	162 30%

En ce qui concerne l'organisation générale :

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a modifié l'organisation de l'accueil les mercredis.

L'ALSH organise l'accueil des enfants les mercredis après-midi après le repas.

Les communes ont en charge de proposer le repas dans leur cantine scolaire, ensuite un ramassage est organisé afin de transférer les enfants au domaine de l'Héritière.

Cette organisation a nécessité une coordination importante entre les services communaux et l'antenne pour ce qui concerne le suivi des inscriptions ainsi que la mise en place du ramassage avec beaucoup de concertation afin de sécuriser la passation entre les services.

Après un trimestre de ce nouveau fonctionnement, l'état des lieux est plutôt satisfaisant.

Cette année 2014 a été marquée par des difficultés de recrutements tant au niveau du directeur adjoint, du personnel technique et des animateurs vacataires.

Les antennes satellites ont été organisées à nouveau sur les communes de Charleval et de Mallemort afin de proposer un accueil privilégié pour les 3/5 ans.

Poursuite du ramassage gratuit pour les enfants pendant les vacances.

En ce qui concerne le volet pédagogique, la structure poursuit sa démarche qualité en proposant aux enfants un panel diversifié d'activités en appui avec des prestataires et des activités à la carte.

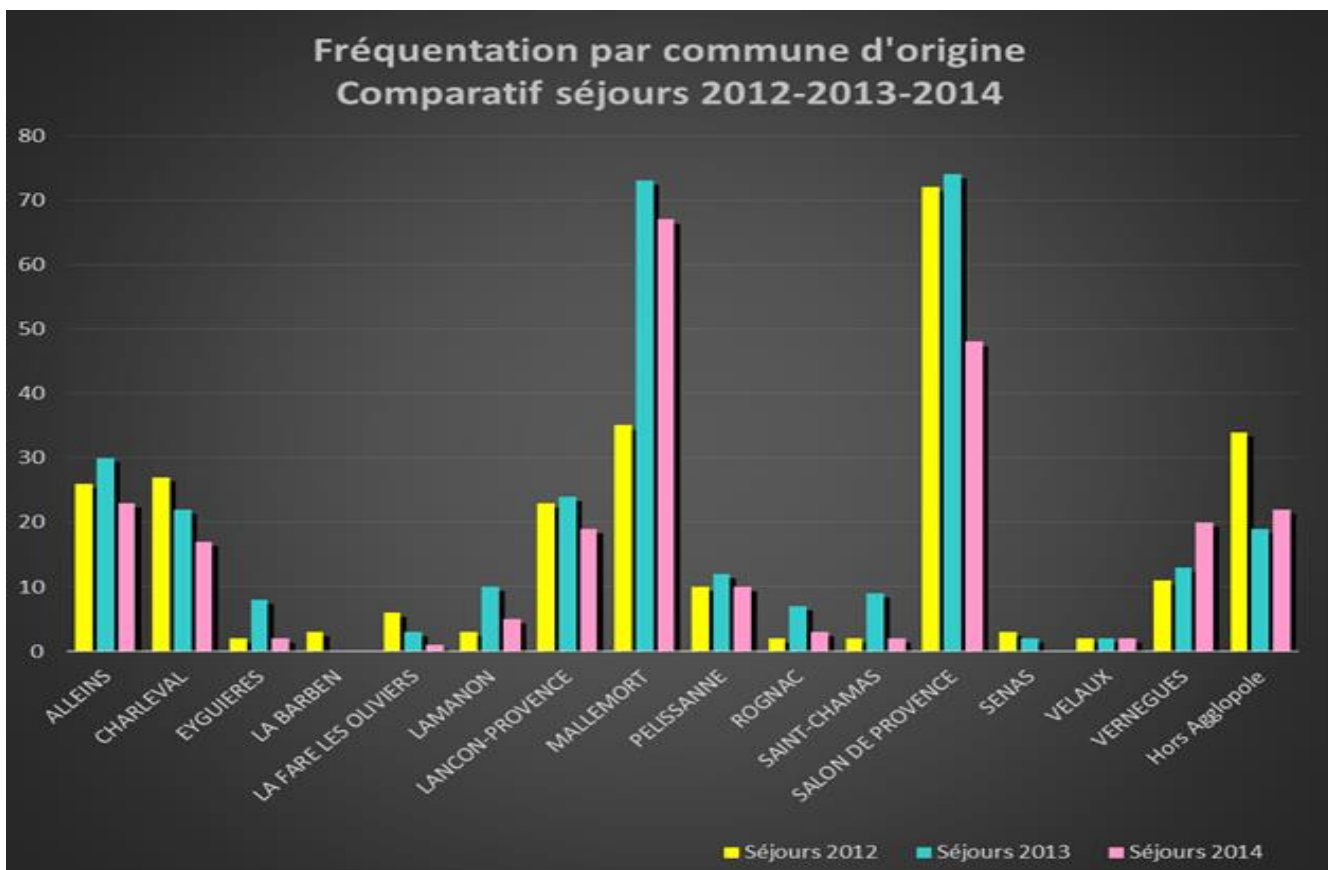
Les actions menées en faveur de l'accueil des enfants atteints de troubles de la santé ont été reconduites. Il a été accueilli 27 enfants avec PAI (protocole d'accueil individualisé) en 2014.

CENTRE DE VACANCES LES CYTISES

La structure organise trois activités complémentaires à savoir les classes transplantées, les séjours de vacances et la maison familiale.

Pour 2014

- 8 séjours pour les enfants de 7/16 ans
- 14 classes transplantées
- 3 accueils de groupe en maison familiale



Les enfants qui participent aux séjours sont résidents sur les communes de la Communauté d'Agglopoie Provence avec une représentation de 13 communes sur les 17.

Le palmarès de la fréquentation par commune est pour Mallemort et Salon de Provence.

Nombre de participants par commune

	Séjours 2014
ALLEINS	23
CHARLEVAL	17
EYGUIERES	2
LA BARBEN	0
LA FARE LES OLIVIERS	1
LAMANON	5
LANCON-PROVENCE	19
MALLEMORT	67
PELISSANNE	10
ROGNAC	3
SAINT-CHAMAS	2
SALON DE PROVENCE	48
SENAS	0
VELAUX	2
VERNEGUES	20
Hors Agglopoie	22

En ce qui concerne le volet pédagogique, la structure poursuit sa démarche qualité en proposant aux enfants un panel important et diversifié d'activités en appui avec des prestataires.

En ce qui concerne l'organisation générale, la structure rencontre des difficultés pour le recrutement des animateurs vacataires des séjours et des classes de découverte.

La création d'un poste pour une direction adjointe est essentielle.

La structure poursuit son travail sur la démarche qualité pour l'accueil des enfants porteurs d'handicap ou / et des troubles de la santé et développe sa communication.

Les classes transplantées représentent 399 élèves et la durée du séjour varie de 4 à 11 jours.

Les classes sont originaires des communes suivantes : Mallemort, Charleval, Eyguieres, Lamanon, Plan d'Orgon et Eygalières.

La maison familiale a accueilli 65 personnes.

Cette activité se maintient car elle est organisée en fonction des demandes des groupes/familles et des disponibilités de la structure.

AGGLOPOLE PROVENCE

- ➔ Siège de la Communauté d'Agglomération
281 Bd Maréchal Foch – BP 274
13666 Salon-de-Provence cedex
T. 04 90 44 85 85 – E : contact@agglopo-le-provence.org

- ➔ Service collecte et Gestion des déchets
T. 04 90 44 77 90

- ➔ Service Eau et Assainissement
T. 04 90 44 40 66

- ➔ Service Transports
T. 04 90 59 38 11

- ➔ Service Economie
T. 04 90 59 69 60

- ➔ Service Aménagement du Territoire
T. 04 90 44 72 00

- ➔ Service Enfance / Jeunesse
T. 04 90 57 46 15

- ➔ ALSH Les Tout Chatou
T. 04 90 57 50 08

- ➔ Centre de Vacances les Cytises
T. 04 92 35 25 29

- ➔ Piscine intercommunale Claude Jouve
T. 04 42 85 36 06